

Wilson entend réduire le taux maximum d'imposition à 28%

JEAN CHARTIER

Le ministre des Finances du Canada, M. Michael Wilson, envisage un alignement de sa table d'imposition sur les nouveaux taux d'imposition américains. Dans un premier temps, une réduction de 1 % du taux d'imposition ramènerait le taux fédéral

d'imposition à 33 %, en 1987, taux qui serait comparable au taux américain frappant les revenus élevés atteints de surtaxe, cette année-là.

Dans un deuxième temps, une nouvelle réduction de 6 % ferait passer le taux fédéral à 28 % en 1989, taux qui serait le même qu'aux États-Unis pour la plupart des contribuables américains. Les fiscalistes sem-

blent douter que le ministre annonce une réduction supérieure à 1 % pour l'année d'imposition 1987.

En contrepartie de cette réduction, M. Wilson annoncerait la fin des déductions fiscales pour paiements d'intérêt sur revenus de placement, s'alignant aussi sur la réforme américaine à cet égard, et supprimant de ce fait la déduction fiscale obtenue

au-delà des revenus perçus à la suite de ces emprunts.

C'est du moins ce qu'on discute ces jours-ci au sein de la Canadian Tax Foundation à l'occasion de la consultation pré-budgétaire de M. Wilson. Les fiscalistes envisagent aussi à nouveau l'imposition généralisée d'une taxe de transaction, type TVA, comme il en avait été discuté voici

un an. Cette taxe serait susceptible d'entrer en vigueur dès juin 1987.

Le ministre Wilson a déjà annoncé le 26 février 1986 son plan pour réduire les taux d'imposition des entreprises. À cet égard, il a précédé la réforme américaine. Le taux de base sera en effet abaissé de 36 à 33 %, au Canada. Le plan américain prévoit la

Voir page A-14 : Wilson

Les déboires du citoyen Lévesque

ANGÈLE DAGENAI

Un résident du Vieux-Montréal, et non des moindres puisqu'il s'agit de l'ex-premier ministre du Québec, M. René Lévesque, commence à s'impatier des lenteurs que mettent certains entrepreneurs à terminer ce qu'ils ont commencé. Ces derniers n'hésitent pas par ailleurs à encaisser des subventions importantes d'aide à la restauration du gouvernement provincial et de la Ville de Montréal, même s'ils font faillite par la suite...

Le 157 Saint-Paul ouest est un bon exemple de projet en faillite, resté inachevé. Bâtiment ancien de cinq étages construit en 1871 pour les quincailliers Frothingham & Workman, juste devant la Place Royale, cet édifice est en chantier pour être converti en condominiums de luxe depuis 1980.

C'est l'architecte bien connu, Maurice Desnoyers (du bureau Desnoyers Mercure), qui a été l'instigateur de ce projet qui porte le nom d'Habitat Place Royale, comme il l'a été de plusieurs autres dans le Vieux-Montréal notamment, Le Cours LeRoyer, la rue Saint-Pierre aux abords du Vieux-Port, Le Callière, etc. Il a assemblé les terrains et offert ses services professionnels à la so-

Voir page A-14 : Les déboires



Photo Jacques Grenier

Ascenseurs défectueux, trous dans les murs, et les rats aux alentours, voilà où réside l'ancien premier ministre. Et « ça pue » en plus! comme il l'indique lui-même.

McFarlane contredit Reagan

WASHINGTON (Reuter, AFP) — La responsabilité du président Ronald Reagan dans la vente d'armes à l'Iran est maintenant mise en cause par l'ancien conseiller à la sécurité nationale, M. Robert McFarlane qui a témoigné cette semaine devant la Commission de renseignement du Sénat. Il a déclaré que le président avait approuvé à l'avance les ventes d'armes à l'Iran.

Par ailleurs, après en avoir envisagé publiquement l'éventualité, M. Reagan a décidé hier de ne pas convoquer de session spéciale du Congrès sur l'affaire iranienne, par crainte que ne se propage une « atmosphère de cirque », selon l'expression de congressistes.

Une session extraordinaire du Congrès, suggérée par le leader de la prochaine minorité républicaine au Sénat, M. Robert Dole, aurait constitué une première depuis vingt ans.

Le président reconnaît aussi à présent que des erreurs ont été commises dans cette affaire et dans le transfert de fonds aux contras du Nicaragua.

« Le président convient que des erreurs ont été commises dans le transfert de fonds, dans certains des processus d'application de la question iranienne », a déclaré hier à la télévision M. Larry Speakes, porte-parole de la Maison-Blanche. M. Speakes a dit que l'objectif de M. Reagan de rétablir des contacts avec l'Iran était correct, mais que le président était entièrement d'accord avec la déclaration faite mercredi par le vice-président George Bush selon laquelle « visiblement, des erreurs ont été faites ».

Autre rebondissement, selon le New York Times, M. McFarlane, interrogé par la Commission du renseignement du Sénat, a affirmé que M. Reagan avait approuvé à l'avance, en août 1985, la livraison par Israël d'armes de fabrication américaine à l'Iran. Parmi ces armes figuraient, a ajouté l'ancien conseiller à la sécurité nationale, des missiles antichars Tow.

M. McFarlane a également soutenu devant la Commission qu'il n'a-

Voir page A-14 : McFarlane

AU SOMMAIRE

CONSTRUCTION: MANIFESTATION

Devant l'Assemblée nationale, les ouvriers de la construction ont pendu et brûlé en effigie Pierre Paradis. Page A-2

BOUCHARD ET L'IMAGE DU GOUVERNEMENT

Le premier ministre compte sur Benoît Bouchard pour redorer l'image sociale de son gouvernement. Page A-9

CULTURE



LISE PAYETTE ET LA CONTINUITÉ

Une dame de cœur et de continuité : voilà Lise Payette. Je n'aurai planté qu'un seul clou dans ma vie, mais en changeant de marteau », dit-elle à Paul Cauchon. Page C-1



COREY HART

Nathalie Petrowski a parlé avec le jeune Rastignac de la musique pop. Corey Hart. Page C-1

PASSEPORT

LA COSTA BLANCA

Moins connues que la Costa del Sol, la Costa Blanca et la Costa del Azahar sont parmi les plus belles régions d'Espagne. Valence et les huertas, Murcie, patrie du sculpteur Francisco Salzillo, et Benidorm, station balnéaire la plus en vogue, peuvent combler autant le voyageur en quête de dépaysement que le touriste à la recherche du soleil. Cahier D

Le silencieux

TIMORE. — Timide qui craint qu'on le craigne.

Information : ragout de ragots.

Plus la cote d'une émission grimpe, plus sa qualité dégringole.

Aujourd'hui, un bon chanteur, c'est un grand hurleur. Côté femmes, c'est pire.

— ALBERT BRIE

Le MAC aura \$20 millions et l'OSM devra financer sa salle

ANGÈLE DAGENAI

Rejetant les conclusions du rapport Goyer sur les équipements culturels montréalais, le gouvernement du Québec financera pour une somme de \$20 millions la relocalisation du musée d'art contemporain dans le quadrilatère de la Place des Arts mais ne participera pas seul au financement éventuel d'une salle de concert pour l'Orchestre symphonique de Montréal.

La ministre des Affaires culturelles du Québec, Madame Lise Bacon, faisait savoir hier, au cours d'une conférence de presse, qu'elle accepterait en priorité un projet de réno-

vation de la Place des Arts de façon à ce que l'Orchestre symphonique s'y sente à l'aise au cours des trois, quatre ou cinq prochaines années, jusqu'à ce qu'il élabore un nouveau projet de salle et trouve un financement adéquat auprès des gouvernements fédéral et municipal — dont elle a déjà sondé la participation — mais également auprès du secteur privé. « Je n'enlève rien à l'OSM car le \$30 millions du précédent gouvernement n'a jamais existé... », a précisé la ministre. « Finie l'improvisation, place aux actions réfléchies et concertées », a-t-elle ajouté.

Mme Bacon a avancé la date de 1992 — 350e anniversaire de la fondation de Montréal — comme objec-

tif de réalisation pour une salle de concert de façon à permettre à l'OSM d'établir un consensus auprès des milieux musicaux et financiers autour du « projet majeur » que constitue la construction d'une salle de spectacle. Elle réservera jusqu'à cette date « à des fins culturelles » le terrain situé au nord de la Place des Arts qui appartient au gouvernement du Québec (le quadrilatère Sherbrooke, Président Kennedy, Jeanne-Mance et Saint-Urbain) au cas où ce site conviendrait à l'OSM.

Le directeur général de l'OSM, M. Zarin Mehta, s'est dit ravi que le dossier retombe enfin entre les mains de l'Orchestre, parce qu'il ne l'a ja-

Voir page A-14 : Le MAC

Le litige sur le bois d'oeuvre

Les Américains prêts à négocier

OTTAWA (LE DEVOIR) — Le règlement du conflit canado-américain sur le bois d'oeuvre par voie de négociation a franchi une étape positive hier alors que l'industrie américaine acceptait le principe de la négociation.

Le ministère des Affaires extérieures du Canada a qualifié hier de « développement positif » une déclaration de la « coalition américaine pour des prix équitables du bois importé » de collaborer à la négociation entreprise au niveau

gouvernemental il y a deux semaines. En tournée à Havre Saint-Pierre, le premier ministre Mulroney a commenté hier soir : « Le dossier va se poursuivre, on est loin d'être rendu à la fin ».

Refusant de se lancer dans une surenchère de menaces avec les Américains, qui réclament toujours une surtaxe de 25 % sur le bois d'oeuvre canadien, monsieur Mulroney a ajouté : « Ce n'est pas la place pour les délinquants ju-

Voir page A-14 : Les Américains

La France se demande ce qui a frappé la « bof génération »

CAROLE BEAULIEU

PARIS — Libération titre La Fête blessée. D'autres quotidiens accusent le gouvernement Chirac de « mépris à l'endroit de toute une génération ». Des milliers de soixante-huitards renâclent d'avoir vu, hier, à la télévision, des escadrons casqués de CRS matraquer et gazer leurs enfants.

Au lendemain de la plus grande manifestation de jeunes que Paris ait jamais connue (300.000 selon la Préfecture de police, un million selon les organisateurs, 500.000 à Paris et 300.000 en province selon le quoti-

dien de gauche Libération), la France se demande encore ce qui l'a frappée.

Qu'est devenue la « bof génération », résignée et conservatrice, claironnée par tous les sondages ? Que fait-elle dans la rue à scander à l'endroit de Mitterrand : « Tonton, tiens bon, dans deux ans nous voterons » ?

« La justice sociale, la solidarité... ils ont compris tout ça », lançait jeudi en souriant, un quadragénaire réjoui qui, au trottoir, applaudissait le passage joyeux de vagues successives de lycéens de 12 à 16 ans, encadrés par leurs aînés des universités.

« Ouais, pas mal de mecs sont ici pour les merguez et la fête, me répond Chantal, une lycéenne de 13 ans. Mais moi je l'ai lu la loi et Devaquet mon cul ! »

Qu'a-t-il donc fait M. Alain Devaquet, ministre français délégué à la recherche et à l'enseignement supérieur, pour soulever la colère d'autant de jeunes français ?

Son projet de réforme des universités, déposé en juillet dernier, semblait pourtant bien innocent. Même l'opposition socialiste n'y avait accordé que peu d'attention. Mais c'était sous-estimer le mélange de réalisme, de principes moraux, de rejet

Voir page A-14 : La France

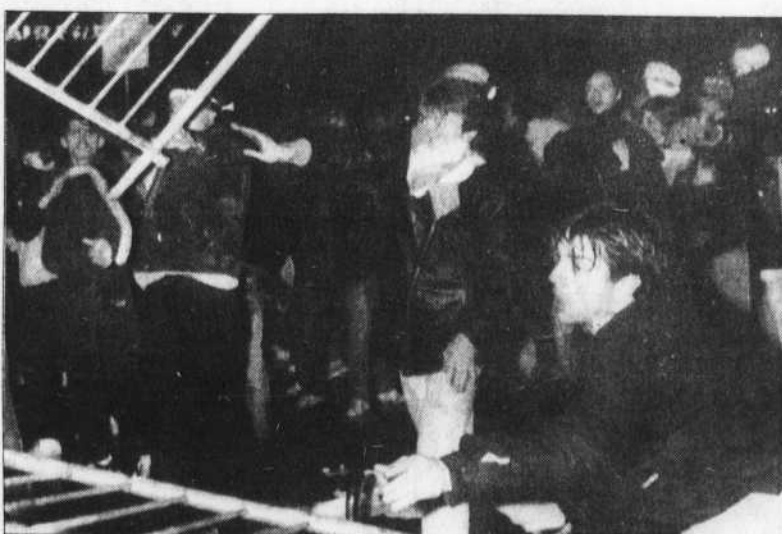


Photo AP

Des étudiants en colère en viennent aux coups avec la police durant les affrontements d'hier, à Paris.

LE DOCTE RAT

Gagnez la course au diplôme au hasard de vos connaissances!

Ce jeu comprend: une table de jeu, quatre séries de questions, des cartes de hasard, six pions, deux dés, un macaron. En vente à 29,95\$



BORÉAL

Paradis pendu et brûlé en effigie à Québec

5,000 ouvriers de la construction manifestent

BERNARD RACINE

QUÉBEC (PC) — Les deux grandes centrales ouvrières du Québec ont tenu parole et ont amené hier quelque 5,000 travailleurs de la construction manifester devant l'hôtel du Parlement, par un froid de loup.

Les manifestants, qui venaient des tous les coins de la province à en juger par les cartes dans les pare-brises des autobus qui les attendaient en files interminables, brandissaient des pancartes disant pourquoi ils manifestaient: « On veut garder nos vieux dans la construction - CSN-FTQ contre Paradis - La déréglementation c'est le retour à la loi de la jungle - Saint Paradis on s'en souviendra ».

Des pancartes annonçaient: « On veut un moratoire », allusion au moratoire d'un an réclamé par la CSN devant la commission parlementaire de l'économie et du travail. « On veut que nos jeunes travaillent sans que leurs pères soient en chômage », scandaient des groupes.

Le conseil central des métiers de la construction, qui appuie le projet de loi, ne participait pas à la manifestation. Le ministre Paradis qui a parrainé le projet de loi 119 a été pendu en effigie à une potence et brûlé ensuite à un feu chauffé par les pancartes des manifestants.

Une demi-douzaine de chefs syndicaux ont harangué les manifestants, y compris MM. Louis Laberge et Gérard Larose, respectivement président de la FTQ et de la CSN.

Le président de la FTQ-Construction, Jean Lavallée, a révélé que le gouvernement allait présenter en

Chambre, dès le mois de mars, un projet de loi visant à soustraire de la loi de la construction tout le secteur de la construction domiciliaire.

« Le gouvernement Bourassa est en train de nous reculer de 25 ans en arrière », a déclaré M. Lavallée en rappelant que les gars de la construction avaient des droits acquis dans ce domaine-là.

M. Laberge était particulièrement volubile. « Je sais qu'il y en a parmi vous autres qui regardent les petits bonhommes en kaki de l'autre bord. Ça vous tenterait d'y aller ». Pendant qu'un tonnerre d'acclamations lui répondait, M. Laberge a déclaré: « On n'y ira pas », tandis qu'on entendait un « ah » de désappointement souffler sur les manifestants. Mais après une bonne pause, M. Laberge ajoutait: « Cette fois-ci ».

Au risque d'être blâmé par les vitiens, a-t-il dit, le président de la FTQ a promis qu'il n'y aurait pas une seule vitre brisée, pas une branche cassée, « cette fois-ci ».

« Le gouvernement va respecter les gars de la construction. On a aucune objection à ce qu'il y ait des jeunes qui entrent sur les chantiers. Mais c'est par vrai qu'on va laisser nos jobs pour leur donner. Tant qu'il y aura de la place, on va leur souhaiter la bienvenue, on va leur aider. »

« Mais il ne rentrera pas un h... de pompier ou un policier sur les chantiers. Les policiers dans leur char, les pompiers au feu et nous autres dans les chantiers », a averti M. Laberge.

« Le gouvernement aura beau dire, aura beau faire, l'OCQ, l'ACQ, n'importe quoi, on s'en sacre. Ce qu'on veut c'est nos jobs. Ce qu'on



Par un froid de loup, les ouvriers de la construction ont manifesté devant l'Hôtel du gouvernement hier à Québec.

veut, c'est qu'il respecte nos gars, c'est qu'il vienne pas se fourrer le nez dans l'industrie de la construction. Il ne peut pas être juge et partie ».

M. Larose, en haranguant à son tour les manifestants, a constaté que ça paraissait qu'ils avaient le feu au c...

M. Laberge a donné rendez-vous aux travailleurs de la construction à

une manifestation monstre à Montréal, le 14 décembre prochain.

« Le gouvernement dit qu'il veut amender son h... de loi 119. On va voir si c'est vrai. Si c'est pas vrai, ben cal... faites d'la place dans les prisons ».

« Si le gouvernement ne comprend pas le message, la prochaine fois ça va faire plus dur. Ça, ce n'est pas des paroles en l'air », a-t-il promis.

Gobeil parle de « considérations spéciales » pour les infirmières »

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement est prêt à consentir des « considérations spéciales » aux infirmières du Québec dans le cadre des actuelles négociations, a affirmé hier le président du Conseil du trésor, le ministre Paul Gobeil.

Ce dernier était interrogé à l'Assemblée nationale sur l'état des pourparlers entre le gouvernement employeur et les syndicats d'infirmières du Québec.

Plus de 9,000 d'entre elles, membres de la Fédération des infirmières unies, doivent justement débrayer lundi prochain, geste qui affectera quelque 75 établissements hospitaliers de Montréal et des Cantons de l'Est.

M. Gobeil a refusé de dévoiler la nature des « considérations » qu'il entend proposer aux infirmières. Il n'a pas voulu préciser si, comme le veut la rumeur, le gouvernement serait prêt à réduire le laps de temps requis pour

qu'une infirmière atteigne le sommet de l'échelle salariale.

Une chose est sûre pour le ministre toutefois: le gouvernement n'a pas l'intention de modifier sa proposition d'une hausse salariale de 3,5 pour cent pour 1986.

Quant à la grève de lundi, M. Gobeil ne croit pas qu'elle perturbera les hôpitaux. « La grève de lundi sera légale et dans le cas d'une grève légale, 90 % des services sont maintenus dans un établissement de soins de longue durée, et 80 % dans un établissement de soins de courte durée », a-t-il dit.

Pour le porte-parole de l'opposition, le député d'Abitibi-Ouest François Gendron, « c'est aux tables de négociations que le ministre devrait indiquer sa volonté de corriger les écarts trop importants » dont souffrent les infirmières dans leurs conditions de travail.

La CSN contestera devant la Cour supérieure la constitutionnalité de la loi 160

PIERRE CAYOUILLE

La CSN contestera la constitutionnalité de la loi 160 devant la Cour supérieure du Québec. Le syndicat déposera à cet effet une requête en jugement déclaratoire dès la semaine prochaine.

Selon le syndicat, plusieurs dispositions de la loi 160 vont à l'encontre des droits fondamentaux prévus à la Charte canadienne des droits et libertés.

Adoptée et sanctionnée le 11 novembre dernier, la loi 160 assure le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux. Cette loi d'exception prévoit de sévères sanctions aux salariés et associations de salariés du secteur des affaires sociales qui perturberont les activités normales rattachées à leurs fonctions.

La CSN espère démontrer que la loi 160 va à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés. Me Louis Bibaud, du contentieux de la CSN, a expliqué au DEVOIR que le syndicat misera avant tout son argumentation sur le fait que la loi 160 compromet le droit à l'égalité prévu

à l'article 15 de la Charte canadienne. « Cette disposition de la Charte garantit à tous l'égalité de la loi. Or la loi 160 prévoit un traitement inégal, pour une même infraction, aux syndiqués du réseau de la santé et services sociaux ».

Ce droit à l'égalité (article 15) avait été invoqué avec succès il y a quelque temps devant le juge Boudreau. Ce dernier avait déclaré inconstitutionnelles certaines dispositions de la loi 37, loi qui régit le cadre des négociations du secteur public.

Par ailleurs, la CSN juge excessive la loi 160, « parce qu'elle prévoit plusieurs pénalités pour une même infraction ». En plus de fortes amendes, cette loi prévoit en effet, pour les salariés et leurs associations, des retenues à la source, une réduction de traitement, la perte d'ancienneté et la responsabilité civile. Ce cumul contraviendrait directement à l'ar-

ticle 11 h) de la Charte canadienne des droits et libertés.

Les avocats de la CSN s'attaqueront également à la procédure d'application des pénalités prévues à la loi. Cette procédure serait contraire aux garanties dans la Charte canadienne des droits et libertés. Selon la lecture qu'en fait la CSN, la loi 160 nie le principe fondamental de la présomption de culpabilité. Ce principe est reconnu à l'article 11 d) de la Charte.

Dernière munition qui servira à la CSN: la loi 160 transforme les employeurs en seuls juges de l'appli-

cation des pénalités prévues pour les salariés. « En d'autres mots, il s'agit d'un encadrement juridique de l'arbitraire patronal, a dit Me Bibaud. Cela contrevient à l'essence de notre droit ».

Non seulement empêche-t-elle l'exercice de moyens de pression, cette loi ne règle en rien le problème des relations de travail dans le secteur des affaires sociales, rappelle la CSN.

L'adoption de cette loi, le 11 novembre dernier, a fait suite à une série de débrayages rotatifs entrepris dans le réseau des affaires sociales.

Négociations: fin du sprint le 13 décembre

(PC) — Le sprint de négociations entrepris il y a une dizaine de jours et devant durer jusqu'au 13 décembre va bon train, estimait hier la coordonnatrice pour la CSN, Monique Simard.

Les enseignants de cégeps mettent la dernière main à leurs demandes revues et corrigées et seront fin prêts lundi à les présenter à leur vis-à-vis patronaux.

Les employés de soutien de l'Aide juridique ont obtenu la mise sur pied d'un comité restreint de négociations.

Selon Mme Simard, c'est vraisemblablement à la Fédération des affaires sociales que les négociations de déroulent le plus rondement. La séance de jeudi s'est terminée vers 4h00 vendredi matin et d'autres séances étaient

prévues un peu plus tard.

Des ententes ont été conclues en matière de harcèlement sexuel et d'autres devraient survenir au sujet d'un mécanisme permanent permettant la négociation en cours de convention collective.

En outre, les infirmières auxiliaires pourraient bien voir leur sort s'améliorer au cours des prochaines séances, a-t-elle indiqué.

Quant aux syndiqués de Loto-Québec, Mme Simard considère qu'ils partent de loin du fait que leur convention ne leur reconnaît même pas l'ancienneté.

Et finalement, à la table commune CSN, il est encore question des disparités régionales, des régimes de retraite et des droits parentaux.


DR GILLES COUTURE O.D.
président d'Opto-choix et co-auteur du livre « Tout sur les lentilles de contact », s'est joint aux optométristes René Asselin et Jean Gouin.
Il vous invite à ses tout nouveaux locaux du centre-ville de Montréal
au 620, rue Cathcart, 10ième étage (derrière chez Birks) (métro McGill)
Prenez un rendez-vous: 866-2431
OPTO-CHOIX
VOTRE CENTRE COMPLET DE LA VISION

LA GYMNASTIQUE DU CERVEAU
NOVAG JEU D'ÉCHECS ÉLECTRIQUES ALLEGRO DE NOVAG
• Pour les jeunes de 9 à 99 ans
• Partenaire toujours disponible
• 8 niveaux de difficultés
• suggestion de coup
• retour arrière de table
• à sensor

ALLEGRO DE NOVAG
rég.: \$200
\$169⁹⁵
également disponible le **PICCOLO de NOVAG: \$69⁹⁵**
votre passeport pour les échecs, incluant les règlements officiels du jeu d'échecs!
UN ENDROIT PRÈS DE CHEZ-VOUS
BROSSARD JOUETS PICOTINE Place Portobello 671-1487
LAVAL L'ENFANT JOUE Carrefour Laval 682-1188
CERVO 2000 370 est, Jean-Talon coin St-Denis 276-6615
LIBRAIRIE DE SEVIGNE Compl. Guy-Favreau 200 o. Dorchester 844-6655
INFO-BASE Galeries Rive-Nord Repentigny 561-4162

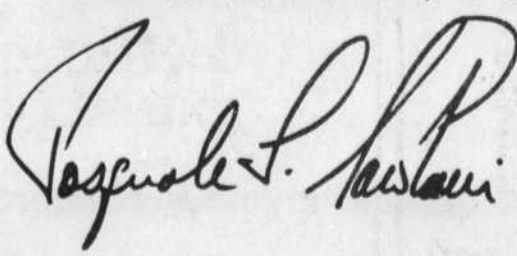
DIMANCHE VISITES LIBRES



LE SPORTING CLUB DU SANCTUAIRE

C'est avec grand plaisir que je vous invite à vous joindre au **SPORTING CLUB DU SANCTUAIRE**.
Le Sporting Club ouvrira ses portes en janvier 1987. Ce centre, qui s'étend sur près de 47 000 mètres carrés, offrira à ses membres six terrains de tennis intérieurs et trois extérieurs, six terrains de squash et trois terrains de racquetball, sans frais de location de terrain. Il abritera également une piste de jogging de 261 mètres, une piscine, un spa, un gymnase, ainsi que des salles d'exercices aérobiques, d'entraînement cardio-vasculaire et de musculation.
L'abonnement au Club donnera également accès à d'élégants vestiaires, où seront fournis serviettes et articles de toilette, et à un stationnement intérieur gratuit.
Outre les installations sportives, les membres trouveront sur place des services complets de restauration, une boutique d'articles de sport, un salon de coiffure et une garderie.

Plus de 2 000 Montréalais ont déjà opté pour Le Sporting Club. Je vous invite à vous joindre à eux et à profiter de nos tarifs de pré-ouverture.
Nos bureaux sont ouverts de 9 h à 20 h en semaine et de 10 h à 18 h en fin de semaine. De plus, vous pouvez visiter nos installations le dimanche, entre 14 h à 17 h. Le Sporting Club du Sanctuaire est situé au 6100, Chemin Deacon, en bordure ouest d'Outremont.
Passez nous voir dimanche après-midi.


PASQUALE L. IACOBACCI
Directeur général

Montréal a remblayé la marina de l'île Sainte-Hélène sans permis

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La ville de Montréal a procédé au remblayage de la marina de l'île Sainte-Hélène sans attendre d'avoir reçu le certificat d'autorisation prévu par la loi de l'environnement, qu'elle a elle-même requise par écrit en 1985.

C'est ce qu'a confirmé hier au DEVOIR le porte-parole régional du ministère, M. Michel Surprenant, après la rencontre d'hier après-midi entre la direction des Travaux publics de la ville et celle du ministère à Montréal. Rencontre que le ministère a d'ailleurs qualifié « d'empreinte d'un bon esprit de collaboration » et au cours de laquelle les deux parties ont convenu de maintenir jusqu'à nouvel ordre l'arrêt du remblayage de la marina.

La demande de certificat d'autorisation déposée en 1985 par Montréal portait sur un éventuel remblayage de 800 mètres carrés à l'intérieur de la marina de l'île. Au moment où Montréal entamait la procédure d'autorisation, la ville avait déjà commencé à remblayer la marina pour y asseoir les nouvelles montagnes russes de la Ronde.

Consciente de la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation, la ville n'a toutefois pas attendu de recevoir la permission demandée pour passer à l'action. Les 800 mètres visés par sa demande écrite ont été

remblayés sans que ne parvienne jamais le certificat demandé.

Les remblayages dans la marina se sont poursuivis au point de couvrir finalement une surface globale de plus de 50,000 mètres carrés. Le règlement sur l'examen des impacts environnementaux exige que tout projet de remblayage d'une rivière ou du fleuve sur une surface dix fois moindre fasse préalablement l'objet d'une évaluation environnementale, d'une audience publique et, ultimement, d'une décision du conseil des ministres.

Lors de la rencontre hier avec la direction du ministère de l'Environnement, le service des travaux publics de Montréal a soutenu qu'il n'avait pas à se soumettre au règlement provincial parce que le remblayage

n'a pas lieu, à son avis, dans le fleuve. Pour la ville, la baie utilisée comme marina ne fait pas partie du cours d'eau.

La ville s'est engagée à soumettre par écrit ses prétentions sur cette question d'ici une semaine, a précisé hier M. Surprenant.

Invité à dire pourquoi le ministère n'avait donné aucune suite au projet de la ville, M. Surprenant a expliqué que le dossier « semblait s'être perdu lors des importantes réorganisations » qui ont eu cours à la direction métropolitaine du ministère.

La loi de l'environnement prévoit des amendes pour les promoteurs qui ont procédé illégalement à des remblayages. La loi permet aussi au ministère d'exiger la remise en état du cours d'eau.

L'ex-juré no 8 retrouve sa liberté

BERNARD MORRIER

Mario Hamel, l'ex-juré numéro 8 au récent procès pour meurtre de quatre motards des Hell's Angels, respire à nouveau l'air de la liberté. Il en sera ainsi au moins jusqu'au 8 janvier, jour où le tribunal fixera la date de son enquête préliminaire.

Accusé d'entrave à la justice, après avoir accepté \$25,000 pour empêcher la condamnation des Hell's, le journalier de 29 ans a pu être provisoirement libéré hier après avoir acquiescé aux conditions que le juge Claude Joncas lui a imposées.

Père de trois enfants, Hamel s'est engagé notamment à se rapporter tous les lundis au caporal Yves Gravel, l'enquêteur de la Sûreté du Québec dans cette affaire, et à ne pas

quitter le Québec, tout en signalant tout changement d'adresse ou d'emploi. Hamel a dû déposer aussi une somme de \$1,000 comptant et s'est vu interdire la moindre communication avec son présumé corrupteur, Denis Larocque.

Pour sa part, Larocque, qui jeudi s'était livré à la police, a comparu à son tour hier midi, toujours devant le même juge, également sous une accusation d'entrave à la justice. Il demeurera incarcéré au moins jusqu'à mardi qui vient alors que le tribunal décidera s'il y a lieu de lui accorder un cautionnement.

Selon ce qui avait été dit plus tôt cette semaine par le caporal Gravel, Larocque est celui qui aurait versé à Hamel \$25,000 à titre d'acompte sur une promesse de lui donner \$100,000 s'il arrivait à convaincre ses 11 autres pairs jurés à

acquitter les quatre motards, ou \$50,000 s'il réussissait à provoquer un désaccord du jury. Cette proposition aurait été faite vers le 5 novembre et c'est 12 jours après que Hamel avait reçu une partie du pot-de-vin promis.

C'est Hamel qui, sur les conseils de son épouse, avait écarté tout le complot lundi devant le juge Jean-Guy Boillard présidant le procès des Hell's.

Deux jours après, Jacques Pelletier, Réjean Lessard et Luc Michaud étaient reconnus coupables de cinq meurtres au premier degré et condamnés sur-le-champ à l'emprisonnement à vie, tandis qu'un verdict d'acquittement était décrété à l'endroit de Robert Richard.

Hamel et Larocque sont passibles de 10 ans de prison.

Code de la route: première étape

QUÉBEC (PC) — Le projet de loi modifiant le Code de la sécurité routière a commencé hier la longue étape de l'étude détaillée en commission parlementaire.

Les membres de la Commission de l'aménagement et des équipements doivent étudier chacun des 700 articles du projet de loi.

Une fois ce travail de bénédictin terminé, la commission fera rapport à l'Assemblée nationale. L'ensemble des députés se penchera alors une dernière fois sur le projet de loi pour son adoption finale.

Le projet doit être sanctionné avant le 19 décembre.

L'opposition péquiste a fait savoir qu'elle approuvait les grands objectifs du projet de réforme. Toutefois, elle émet certaines réserves sur l'efficacité des mesures dissuasives. Cela pourrait prolonger la durée de l'étude détaillée en commission parlementaire.

La réforme augmente considérablement le montant des amendes — jusqu'à \$100 — pour refus de boucler la ceinture de sécurité.

Aussi, elle rend les cyclistes responsables des infractions qu'ils commettent, au même titre que les conducteurs des autres véhicules.

Smallwood à l'Ordre du Canada

OTTAWA (PC) — Joseph Roberts Smallwood, 85 ans, « seul Père de la Confédération encore vivant », a été nommé hier compagnon de l'Ordre du Canada.

C'est grâce surtout aux efforts de M. Smallwood que Terre-Neuve est devenue, le 31 mars 1949, la 10e province canadienne, dont il est resté premier ministre pendant 21 ans.

Au cours de son règne, des mines de fer ont vu le jour au Labrador, des usines de pâtes et papier sont nées et les gigantesques travaux hydroélectriques de Churchill Falls ont été entrepris. Certains projets, comme la raffinerie de Come-by-Chance, ont été des échecs.

En 1977, M. Smallwood a laissé la vie politique active pour se consacrer à la publication d'une encyclopédie sur Terre-Neuve, qu'il a dû abandonner après deux volumes (il devait y en avoir cinq), à cause d'un manque de fonds.

Il y a deux ans, une attaque d'apoplexie a considérablement diminué ses activités, mais sans nuire à sa vivacité d'esprit.

Le tabagisme
menace
votre santé



CRÈCHES

10% de remise
sur présentation de cette annonce



Desmarais & Robitaille
60, Notre-Dame o., Montréal
845-3194

Le service WATS de Bell, une raison payante de passer ses grandes journées au téléphone.



«Pour une entreprise étroitement liée au monde de l'imprimerie et, par extension, à tout le domaine des communications, le téléphone est un outil de première importance.

«Les délais serrés, les multiples confirmations, vérifications et contre-vérifications exigent un service à la clientèle de premier ordre. Lorsque, de plus, cette clientèle est répartie sur un territoire géographique étendu, et que votre propre entreprise possède des bureaux à Montréal, Québec et Toronto, il devient nécessaire de faire circuler continuellement un flot important d'informations. Les lignes WATS* sont alors la solution tout indiquée.

«L'utilisation de lignes WATS en fonction de territoires à couvrir permet d'effectuer plus d'appels pour chaque dollar. En d'autres mots, d'être plus efficace.»

Jacques Denault, Vice-président
Litho Acme Inc.

Pour obtenir plus de renseignements sur le service WATS de Bell Canada, composez sans frais le 1 800 361-3050.

L'efficacité
passe par Bell[™]

Bell

Membre du réseau national
Telecom Canada

*Marque de commerce de Bell Canada.

INFORMATIONS INTERNATIONALES



La guerre des religions fait sept morts en Inde

NEW DELHI (AFP) — Quatre sikhs et trois policiers ont été tués hier au cours d'une émeute qui a éclaté devant un temple de la secte au centre de New Delhi, a-t-on indiqué de source policière.

Les trois policiers ont été tués par un camion conduit par des militants sikhs. Les policiers ont immédiatement ouvert le feu sur les autres militants qui avaient pris place sur les murs du temple, tuant un homme et une femme. Ils ont ensuite tiré le conducteur et le passager du camion hors de l'épave du véhicule et les ont battu à mort.

Selon PTI, deux autres militants sikhs qui avaient pris place à bord du poids lourd ont été sérieusement blessés.

Ces affrontements ont eu lieu après que quelque 3.000 sikhs se soient rassemblés près du temple, croyant qu'un défilé prévu avait été interdit. Le défilé sikh, qui a réuni quelque 4.000 militants, s'est en revanche déroulé sans incident.

Peu auparavant, quelque 2.000 hindous s'étaient rassemblés pour protester contre l'autorisation accordée aux sikhs de défilé. Le pays est en émoi depuis l'assassinat, dimanche dernier, de 24 Hindous par des militants sikhs.

L'islamisation « rampante » de l'Égypte

Les intégristes « durs » en pleine croissance

MICHEL GARIN
Agence France-Presse

LE CAIRE — L'annonce jeudi au Caire de l'arrestation de 33 personnes dont quatre officiers, accusées d'avoir voulu renverser le régime, tend à confirmer que les musulmans intégristes liés à l'organisation extrémiste « Al Jihad » restent actifs dans la clandestinité, estiment les observateurs au Caire.

La comparution des accusés devant la haute Cour de sûreté de l'Etat pour avoir formé une « organisation religieuse extrémiste ayant pour but de combattre les fondements du régime », n'avait pas été annoncée par les autorités.

Parmi les personnes appréhendées, figurent quatre officiers de réserve, de grades subalternes, mais qui avaient pu se procurer des documents et des cachets de l'administration militaire. D'autre part, les membres de l'aile militaire de ce groupe appelaient au « djihad » (guerre sainte) contre le pouvoir et suivaient un entraînement militaire intensif.

Quant aux relations des membres du groupe avec l'organisation « Al Jihad », les observateurs relèvent que c'est un membre du Jihad, le lieutenant Khaled el Istanbuli, qui avait assassiné le

président Anouar el Sadate, le 6 octobre 1981.

La plupart des observateurs estiment que l'Égypte — avec ses 50 millions d'habitants dont six à huit millions de chrétiens orthodoxes — doit faire face à deux catégories de musulmans intégristes : ceux qui agissent à visage découvert et ceux qui militent dans l'ombre. Le pays, de toute évidence, n'échappe pas au retour aux valeurs islamiques. Cette « islamisation rampante » se traduit dans certains cas par un simple retour, pacifique, aux valeurs traditionnelles de l'islam : respect des cinq prières quotidiennes, port du voile pour les femmes, absence de consommation d'alcool, séparation des hommes et des femmes sur les lieux de travail et dans certains cas pas d'embauche de femmes.

Les musulmans « durs » qui agissent à visage découvert, notamment le cheikh Hafez Salama, demandent l'application immédiate de la « charia » (légalisation islamique) et dénoncent, dans des prêches parfois très violents, les modes de vie occidentaux, en particulier la tenue des jeunes égyptiennes non voilées et en pantalons.

L'un de leurs slogans favoris, quand ils manifestent en brandissant des exemplaires du Coran, est : « L'Égypte n'est ni orientale, ni occidentale, elle est musulmane ». Cheikh Salama, appréhendé quelques semaines après une manifestation monstrueuse à la mosquée el Nour en juin 1985, puis relâché

peu de temps après, ne fait plus parler de lui.

En revanche, les intégristes membres du Jihad ou ayant des liens avec cette organisation sont considérés par les autorités égyptiennes comme très dangereux, notamment pour les personnalités au pouvoir, a-t-on appris dans les milieux politiques de la capitale.

Les risques d'élimination par la violence des principales personnalités égyptiennes restent considérables, estime-t-on dans ces milieux.

C'est sans doute la raison pour laquelle le président Hosni Moubarak — qui était aux côtés d'Anouar el Sadate lors de son assassinat pendant une parade militaire — a renoncé, pour des raisons de sécurité, à visiter le chantier du métro du Caire en juillet dernier. Il y a quelques semaines, les observateurs ont aussi remarqué que les mesures de sécurité avaient été renforcées au palais présidentiel à l'occasion de la visite au Caire du Roi Hussein et Du Premier ministre jordanien Zeid Rifai.

Hosni Moubarak, 58 ans, qui a entamé en octobre la dernière année de son mandat présidentiel de six ans, continue à pratiquer une politique modérée et laïciste. Il bénéficie du soutien de l'armée et notamment de la hiérarchie militaire. Mais certaines chancelleries occidentales s'interrogent sur l'état d'esprit des officiers subalternes, en particulier des capitaines et des commandants.

Rejetant « l'irresponsabilité » américaine

Moscou entend respecter le traité SALT-II

MOSCOU (AFP) — L'Union soviétique a annoncé officiellement hier qu'elle renonçait « pour le moment » à se décharger de ses obligations découlant des traités SALT-I et SALT-II sur les armes stratégiques, après le dépassement, la semaine dernière par les États-Unis, des limites imposées par SALT-II.

Dans une déclaration diffusée par l'agence Tass, le gouvernement soviétique dénonce la « provocation aux conséquences imprévisibles » que constitue, selon lui, la décision américaine.

En même temps, déclare-t-il, « prenant en considération l'importance universelle de la question et la nécessité de préserver la contrainte-clé en matière de course aux armements stratégiques, l'URSS s'abstient pour le moment d'abandonner les limites imposées par SALT-I et SALT-II ».

Washington a dépassé les limites fixées par SALT-II, signé en 1979 mais non ratifié par les États-Unis, en mettant en service un 131-ème bombardier B-52 capable de trans-

porter des missiles de croisière à charge nucléaire.

Moscou avait fait savoir le 31 mai dernier, dans une déclaration gouvernementale, qu'en cas de « violation » de SALT-II par les États-Unis, il se considérerait libéré de ses engagements aux termes de ce traité comme du traité ABM de 1972 sur la limitation des systèmes anti-missiles.

Le bilan de six ans au pouvoir de l'actuelle administration américaine confirme, selon Moscou, qu'en matière de limitation des armements,

celle-ci « n'a rien construit mais a détruit et détruit beaucoup ».

Par ailleurs, les États-Unis visent, selon Moscou, à « développer un système de défense anti-missiles de grande envergure avec des éléments basés dans l'espace (...), en contradiction avec le traité ABM ».

L'URSS considère néanmoins qu'il existe encore une possibilité d'arrêter le dangereux cours des événements dû aux actions irresponsables de l'actuel gouvernement américain.

Tueries sanglantes à Bogota

BOGOTA (AFP) — Une des plus sanglantes tueries jamais perpétrées par un homme seul a eu lieu jeudi soir dans le nord-est de Bogota, où un ingénieur électronicien, ancien combattant de la guerre du Vietnam, a sans raison apparente tué 27 personnes et en a blessé 15 autres, avant d'être abattu par la police, selon un dernier bilan.

Campo Elias Delgado, 51 ans, qui était rentré récemment des États-Unis, a d'abord assassiné chez elle sa mère Rita, âgée de 72 ans, qu'il accusait d'être responsable du suicide de son époux, malade mental. Il a ensuite enveloppé le corps dans du papier journal auquel il a mis le feu.

Son premier forfait accompli, il est successivement aller sonner à la porte de plusieurs appartements du même immeuble et a abattu six femmes, dont quatre étudiantes.

Après une visite à son amie, pré-nommée Clémentina, il s'est ensuite rendu dans un restaurant proche, où après avoir consommé un mélange de vodka et de vin, il a commencé à tirer méthodiquement avec un revolver de calibre 38 sur les clients. Six occupants d'une table ont d'abord été abattus.

« Il est allé aux toilettes, et en revenant, il a sorti un revolver et a commencé à tirer dans la tête des clients. Il était d'une précision incroyablement », a déclaré un employé du restaurant en soulignant le calme impressionnant du tueur.

« Il achevait ses victimes quand elles étaient à terre », a déclaré un serveur. « La vitesse à laquelle il chargeait son arme et tirait était stupéfiante », a raconté un autre témoin.

Selon un policier, Campo Elias Delgado a tiré 350 cartouches avant d'être abattu par les forces de l'ordre.

Parmi les morts — 16 femmes et 11 hommes — figurent le directeur d'une revue de Bogota Vea, M. Jaime Gomez. La bru de l'ancien président colombien Belisario Betancur, Mme Judith Glogower Lester, figure parmi les blessés.

Plusieurs employés ont échappé au meurtrier en sautant par les fenêtres de l'établissement.

La police n'expliquait pas hier les raisons de cette tuerie.

L'amie du tueur a déclaré aux policiers qu'elle l'avait trouvé très étrange jeudi, lui parlant d'un voyage dont il pensait ne pas revenir. Il était farouche mais ne semblait pas avoir de problème particulier, a-t-elle ajouté.

Selon les voisins de Campo Elias Delgado, celui-ci se vantait souvent d'avoir participé à la guerre du Vietnam, comme parachutiste. La police a indiqué qu'elle avait retrouvé chez lui des documents prouvant qu'il avait bien servi dans l'armée américaine.

En outre, selon ses voisins, Campo Elias Delgado, qui parlait quatre langues et avait également fait des études de médecine, était un être violent, qui battait fréquemment sa mère lors d'accès de colère.

ON N'EST PAS DES INFIRMIÈRES, MAIS...

NOUS SOMMES, TOUT COMME ELLES, DES PROFESSIONNELLES DE LA SANTÉ

- TECHNICIENNES EN LABORATOIRE
- TECHNICIENNES EN RADIOLOGIE
- INHALOTHÉRAPEUTES
- TECHNICIENNES EN DIÉTÉTIQUE
- TECHNICIENNES EN RÉADAPTATION
- TECHNICIENNES EN ASSISTANCE SOCIALE
- INFIRMIÈRES AUXILIAIRES
- PHYSIOTHÉRAPEUTES
- DIÉTÉTISTES
- TRAVAILLEURS SOCIAUX

LE CARTEL DES ORGANISMES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ.



Nous, les professionnelles de la santé, avons des responsabilités énormes vis-à-vis vos soins et votre santé.

Votre mieux-être est fonction de notre compétence et nous, les professionnelles de la santé, avons une formation équivalente ou supérieure à celle des infirmières.

Nous, les professionnelles de la santé, subissons aussi une discrimination salariale tant par rapport aux professions à dominance masculine, que vis-à-vis nos consœurs de l'Ontario.

Nous, les professionnelles de la santé, regroupons majoritairement des femmes et nous sommes réparties dans l'ensemble des établissements de santé du Québec.

... NOUS MÉRITONS, NOUS AUSSI, UNE "ATTENTION SPÉCIALE" DU GOUVERNEMENT, PUISQUE:

SANS NOUS... PAS D'HÔPITAUX.



L'Europe pressent un affaiblissement de la politique étrangère américaine

Shultz tente de faire avaler l'« Irangate » aux alliés

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'État, M. George Shultz, se rend en Europe au début de la semaine prochaine avec la tâche difficile d'apaiser les inquiétudes des alliés des États-Unis sur les suites de l'affaire iranienne et du sommet de Reykjavik.

Par ailleurs, Washington tente aussi de distraire le Proche-Orient. Le gouvernement s'est employé en cette fin de semaine à essayer de réparer les dégâts provoqués dans ses relations avec les pays arabes modérés par les ventes d'armes à l'Iran en affirmant la continuité de sa politique au Proche-Orient.

Quant à M. Shultz, dont ce sera le premier voyage en Europe depuis que la crise iranienne a éclaté à Washington, il devrait s'efforcer de rassurer les alliés sur la continuité de la politique étrangère américaine, dont la crédibilité est défaillante même si, hier, la première ministre britannique Margaret Thatcher, a pris la défense de Ronald Reagan.

M. Shultz aura également à répondre, au cours d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, aux interrogations des Européens sur les intentions de Washington en matière de désarmement après la confusion qui a suivi le sommet de Reykjavik et le dépassement par Washington des plafonds de l'accord Salt-II sur les armements stratégiques.

Après une étape en Grande Bretagne, mardi — au cours de laquelle il s'entretiendra avec son homologue britannique Sir Geoffrey Howe — M. Shultz doit assister les 11 et 12 décembre à Bruxelles à la réunion de fin d'année du Conseil de l'Atlantique-Nord puis aux consultations annuelles des États-Unis et de la CEE.

Lors de ses entretiens avec ses homologues européens, M. Shultz risque d'avoir à faire face à quelques questions délicates sur les ventes d'armes américaines à l'Iran, à une époque où il demandait lui-même aux Alliés de faire l'inverse.

On indique au département d'État que la réunion des ministres de l'OTAN sera consacrée à une analyse d'ensemble des questions de désarmement et aux perspectives d'avenir après le sommet de Reykjavik ainsi qu'au problème du rapport des forces conventionnelles.

La lutte contre le terrorisme et notamment l'éventualité de sanctions supplémentaires contre la Syrie figure aussi à l'ordre du jour et M. Shultz sera accompagné à Bruxelles par le responsable de la cellule anti-

terroriste au département d'État, M. Paul Bremer. Mais la marge de manœuvre de Washington a été considérablement réduite par les ventes d'armes à l'Iran en violation de ses propres principes.

Les Européens, ont relevé de nombreux analystes américains, craignent que le « fiasco » iranien ne se traduise par une paralysie de la politique étrangère américaine pendant les deux dernières années du mandat de M. Reagan et n'affaiblisse sa position dans les négociations avec Moscou.

À ce propos, M. Shultz devrait réaffirmer la volonté de Washington

de consulter les alliés dans le domaine du désarmement après les remous provoqués dans plusieurs pays de l'Alliance par les discussions de Reykjavik.

Le secrétaire d'État se trouve d'autre part lui-même dans une situation délicate du fait de son attitude dans l'affaire iranienne. Après avoir de fait désavoué le président en exprimant publiquement son opposition aux ventes d'armes à Téhéran — une attitude critiquée notamment dans les milieux conservateurs — il a récemment affirmé son soutien total au président et son intention de rester à son poste pendant

les deux dernières années de sa présidence.

Mais cette déclaration, destinée à manifester que la politique étrangère américaine serait conduite d'une main ferme et principalement par le département d'État, n'a pas mis fin aux spéculations sur un éventuel départ du secrétaire d'État dans les mois à venir.

Le rappel de l'engagement américain en faveur de la défense des pays du Golfe, ne fera par ailleurs pas oublier à ces derniers que la Maison-Blanche a eu le plus grand mal cette année à obtenir du Congrès la livraison de missiles à l'A-

rabie Saoudite. Et encore, avait-elle du réduire nettement sa demande initiale.

L'opposition des partisans d'Israël au Congrès avait d'autre part amené le gouvernement américain à renoncer à vendre pour quelque \$2 milliards US d'armements à la Jordanie.

Plusieurs pays arabes s'interrogent aussi sur le rôle éventuel de l'Arabie Saoudite dans les ventes d'armes à l'Iran, en soulignant que si ce rôle était confirmé cela porterait un terrible coup psychologique à l'Irak et aux pays arabes modérés qui craignent les conséquences pour leur survie d'une victoire de l'Iran.



Shultz : mission impossible ?

Le Service 800 de Bell, une raison payante de passer ses grandes journées au téléphone

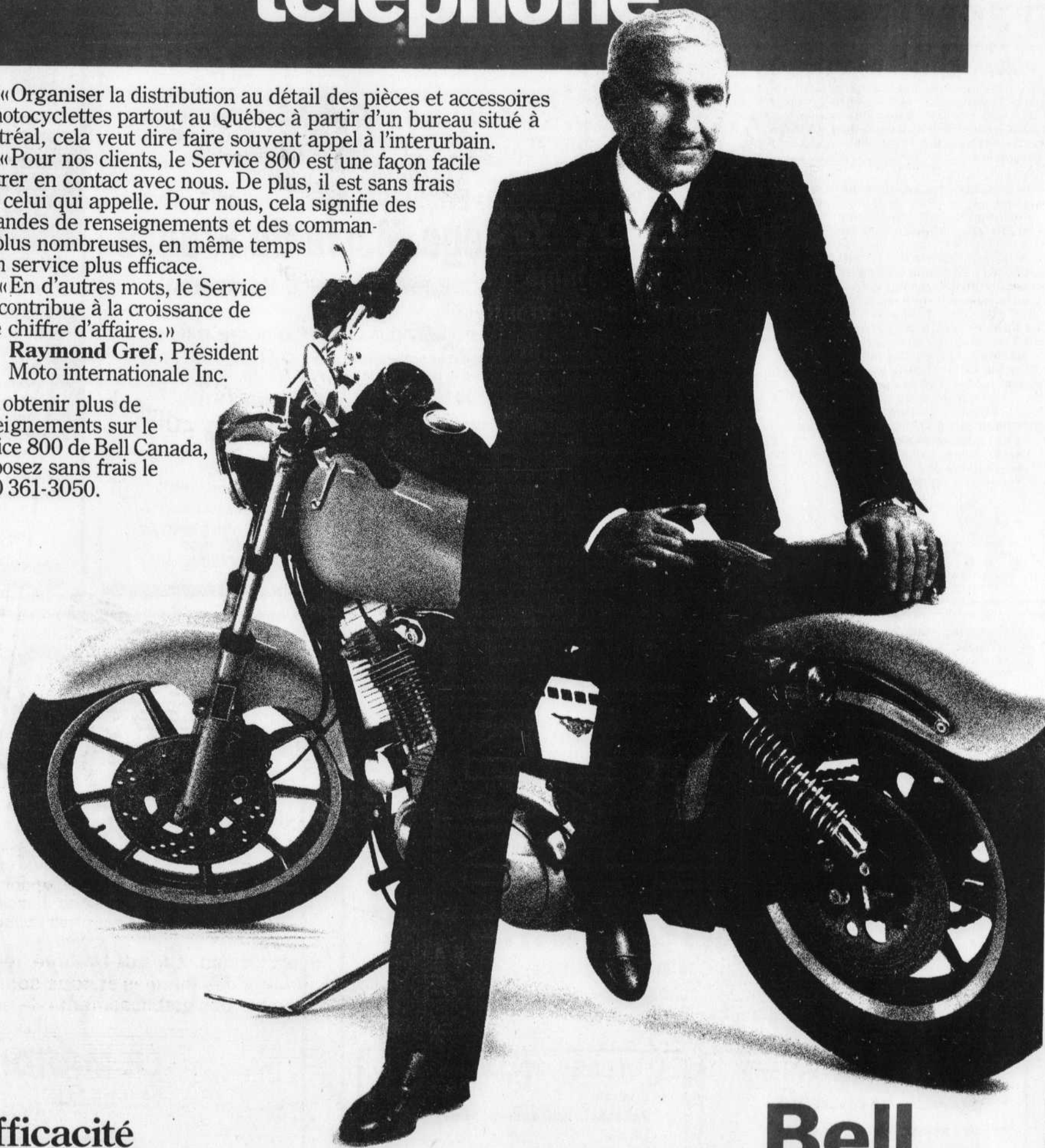
«Organiser la distribution au détail des pièces et accessoires de motocyclettes partout au Québec à partir d'un bureau situé à Montréal, cela veut dire faire souvent appel à l'interurbain.

«Pour nos clients, le Service 800 est une façon facile d'entrer en contact avec nous. De plus, il est sans frais pour celui qui appelle. Pour nous, cela signifie des demandes de renseignements et des commandes plus nombreuses, en même temps qu'un service plus efficace.

«En d'autres mots, le Service 800 contribue à la croissance de notre chiffre d'affaires.»

Raymond Gref, Président
Moto internationale Inc.

Pour obtenir plus de renseignements sur le Service 800 de Bell Canada, composez sans frais le 1 800 361-3050.



L'efficacité passe par Bell^{MC}

Bell

Membre du réseau national
Telecom Canada

État de siège prorogé au Chili

SANTIAGO (AFP) — Le gouvernement militaire chilien a prorogé pour 30 jours l'état de siège à Santiago et dans plusieurs autres régions, a-t-on annoncé de source officielle. L'état de siège avait été instauré le 7 septembre dernier pour une période de 90 jours à la suite d'un attentat manqué contre le président Augusto Pinochet, dans lequel cinq hommes de l'escorte du chef de l'État avaient été tués. L'attentat avait ensuite été revendiqué par le Front Patriotique Manuel Rodriguez (FPMR), un groupe d'opposition armée d'extrême gauche.

L'état de siège, qui restreint les garanties constitutionnelles et les libertés publiques, est maintenu à Santiago et dans plusieurs régions, mais il est levé dans plusieurs autres régions, notamment l'extrême-nord et l'extrême-sud du pays, a-t-on indiqué de source officielle.

Les étudiants italiens dans la rue

ROME (AFP) — Plusieurs dizaines de milliers d'étudiants italiens ont manifesté hier dans plus de 150 villes à l'appel de la Ligue des étudiants du secondaire, fédérée avec les Jeunesses communistes, pour demander la démission du ministre de l'Éducation, Mme Franca Falcucci, protester contre la vétusté des bâtiments, et demander une « démocratisation » de l'enseignement.

À Milan, plusieurs milliers de lycéens réunis dans un cinéma, ont proposé d'organiser une « journée de lutte commune » avec les étudiants français le 12 décembre prochain.

À Turin, 10.000 jeunes gens ont paralysé le trafic pendant deux heures par une marche et un sit-in devant la préfecture. À Florence, il y en a eu près de 20.000, à Naples, 15.000. À Rome, 3.000 lycéens ont envahi les abords du ministère de l'Éducation pour demander à Mme Falcucci de « chercher un autre emploi ». Aucun incident n'était signalé en fin d'après-midi.

POUR OBTENIR DES
CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ
UTILISEZ LES
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
DU DEVOIR
842-9645

INFORMATIONS INTERNATIONALES

L'armée israélienne tue un Palestinien de 14 ans

Israël tente d'étouffer la surprenante remontée du nationalisme palestinien

NAPLOUSE (Cisjordanie) (Reuter, AFP) — L'armée israélienne a ouvert le feu hier sur des Palestiniens du camp de réfugiés de Ballata, près de Naplouse, en Cisjordanie occupée, tuant un jeune Palestinien de 14 ans, au lendemain de la répression sanglante d'une manifestation d'étudiants de Bir-Zeit qui a fait deux morts.

Le commandement de l'armée israélienne a par ailleurs décidé l'ouverture d'une enquête sur les circonstances de l'usage des armes. Pour sa part, le premier ministre israélien, M. Yitshak Shamir, a déclaré que la responsabilité repose « sur les épaules des extrémistes palestiniens actifs dans le secteur de Ramallah ».

Dans la journée d'hier, quelque dizaines de jeunes manifestants ont lancé des pierres en direction d'une patrouille militaire. Des coups de feu ont été tirés en réaction, d'abord en l'air, puis en direction des jambes comme l'ordonne le règlement israélien. La tension d'hier est la suite des troubles violents qui ont éclaté la veille à la principale Université de Cisjordanie occupée, où un regain du nationalisme palestinien — lié à la nouvelle cohésion palestinienne dans la guerre qui oppose les chiites aux Palestiniens au Liban — inquiète les autorités israéliennes des territoires.

Depuis le début de l'année, 20 Palestiniens sont morts sous les balles israéliennes, contre sept en 1985, trois en 1984, huit en 1983, et 18 en 1982, sur la base des chiffres israéliens.

C'était cependant la première fois en deux ans, jeudi, que des officiers israéliens utilisaient leurs armes contre des étudiants palestiniens, en tuant deux — un nationaliste et un islamiste — et en blessant douze autres. Hier matin, la tension est retombée près de Bir-Zeit, et l'armée s'est évanouie. La faculté a fermé ses portes jusqu'à lundi, en signe de deuil.

Dans le village, presque désert, des petits groupes sont venus se recueillir en silence près du verger où ont été tués les deux jeunes, en contrebas du dortoir des étudiants.

Au centre du gros bourg voisin de Ramallah, un véhicule occupe un terre plein central : des soldats veillent, mitrailleuse au poing. La grande prière du vendredi s'est achevée sans incident sur l'esplanade des mosquées de Jérusalem. Mais, un mot d'ordre de grève générale a été lancé pour demain dans les territoires occupés et à Jérusalem.

Au lendemain de ces graves incidents, il semble bien que l'armée, qui bloque depuis cinq jours — sans en donner la raison — l'accès à la faculté,

cherche l'épreuve de force, et les Palestiniens parlent de « provocation ». Lors de la précédente année universitaire, qui s'est achevée en octobre dernier, Bir-Zeit avait été fermée 36 fois de la sorte, sur simple ordre militaire.

En outre les autorités militaires israéliennes ont prolongé hier la garde à vue d'un professeur de l'Université palestinienne de Bir-Zeit, M. Saleh Abdel Jawwad, à la suite des incidents sanglants de la veille entre étudiants et forces de l'ordre, apprenant de source militaire à Jérusalem.

Très vite aussi, les gradés israéliens ont répondu par des balles aux pierres qui volaient dans leur direction. Officiellement, les tirs devaient être dirigés vers les jambes. Mais c'est à la tête, à la poitrine ou aux bras, que les victimes ont été atteintes.

Pour la première fois depuis des années, les étudiants, toutes tendances confondues, nationalistes et fondamentalistes musulmans, ont manifesté ensemble. Indéniablement, l'unité retrouvée de Palestiniens contre les chiites dans la « guerre des camps » est un puissant levain dans les territoires occupés, notent les observateurs, qui relèvent que les dissensions internes entre factions nationalistes se sont évanouies ces dernières semaines.

La guerre des camps fait monter la tension au Liban

L'OLP accuse le président syrien

TUNIS (AFP) — L'OLP a accusé pour la première fois nommément le président syrien Hafez El Assad « d'être directement impliqué dans le complot américano-israélien visant à la partition du Liban en cantons confessionnels et la balkanisation de toute la région », dans un appel pour l'arrêt de la « guerre des camps » palestiniens.

Dans cet appel aux pays arabes publié hier par l'agence palestinienne Wafa à Tunis, l'Organisation de libération de la Palestine affirme que « tout ce qui se passe depuis 70 jours dans les camps relève d'une décision du président Assad et vise à éliminer la présence de notre peuple

dans ce pays ».

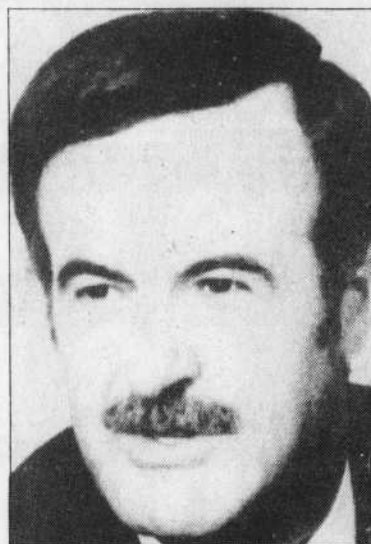
L'OLP a aussi accusé les miliciens du mouvement chiite Amal « aidés par des unités syriennes dirigées par Ghazi Kanaan, chef des renseignements syriens au Liban, qui reçoit directement ses ordres du président Assad, d'avoir incendié deux camps palestiniens au Sud-Liban ».

Rappelant que la mission des forces syriennes au Liban, avec l'accord des pays arabes, était de « protéger la résistance palestinienne et l'unité du Liban », l'OLP — qui s'en prenait jusqu'ici à la Syrie ou au général Kanaan sans citer le président syrien — a accusé ce dernier « d'avoir impliqué ses forces dans un

complot criminel ayant pour objectif la balkanisation de la région ».

Hier soir, les deux parties avaient décrété des cessez-le-feu séparés.

La Syrie, l'Iran et la Libye sont mêlés aux pourparlers du Liban. À Damas jeudi, le vice-ministre irakien des Affaires étrangères, M. Hossein Cheikholeslam, avait notamment annoncé avoir obtenu d'Amal et de la faction plus dure des Palestiniens (FSNP) un arrêt des hostilités. Précédemment, deux tentatives d'accord parrainées par la Syrie étaient restées sans réponse. La charge de l'OLP contre le président syrien amène une question, à savoir si le FSNP appuie l'accusation.



Hafez Assad

MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

Pour renseignements:

Christiane Legault 842-9645

FORMATION À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le programme de formation en coopération internationale offert conjointement par le Centre canadien d'Études et de Coopération Internationale et l'Université Laval s'adresse à toute personne intéressée par le développement et la coopération internationale. Il veut également répondre aux besoins des personnes qui désirent partir en coopération ou qui en reviennent.

À l'hiver 1987, quatre (4) séries de soirées hebdomadaires sont offertes à Montréal et à Québec:

• INTRODUCTION À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE (10 soirées)

À Montréal: les jeudis du 22 janvier au 26 mars

À Québec: les mardis du 13 janvier au 17 mars

• ÉLÉMENTS D'AGRICULTURE TROPICALE (10 soirées)

À Montréal: les lundis du 19 janvier au 23 mars

À Québec: les jeudis du 15 janvier au 19 mars

• PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET COOPÉRATION INTERNATIONALE: MÉTHODES ET TECHNIQUES (10 soirées)

À Montréal: les mardis du 20 janvier au 24 mars

À Québec: les mercredis du 14 janvier au 18 mars

• LA SANTÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (12 soirées)

À Montréal: les mercredis du 7 janvier au 25 mars

• AMÉRIQUE LATINE (20 soirées)

Québec: les lundis du 12 janvier au 1er juin

FRAIS: 60\$ pour 10 soirées

70\$ pour 12 soirées

135\$ pour 20 soirées

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS: Programme de la Formation, CECI

CECI À MONTRÉAL

4824 Côte-des-Neiges

Montréal H3V 1G4

Tél.: (514) 738-1999

contacter:
Hélène
Mansour

CECI À QUÉBEC

831 boul. St-Cyrille ouest

Québec

G1S 1T4

Tél.: (418) 681-2030

contacter: Thérèse Côté



Collège Marie de France

LYCÉE FRANÇAIS DE MONTRÉAL

— INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1987-1988 —

Collégial et secondaire: 4635, Chemin Queen Mary, Montréal, (QUE) — H3W 1W3. Tél.: 737-1177

S'adresser à Madame Jeanne-Marie LAPEYRIE

Élémentaire et maternelle: 4700, rue Fulton, Montréal (QUE) — H3W 1T9. Tél.: 735-6579

S'adresser à Madame Sylvette DANGELAUD

Début des inscriptions: le mercredi 7 janvier 1987.

— EXAMENS D'ADMISSION POUR LE SECONDAIRE ET LE COLLÉGIAL I, LE SAMEDI 31 JANVIER 1987. —
— ADMISSION SUR DOSSIER À L'ÉLÉMENTAIRE. —

CARLETON UNIVERSITY
OTTAWA
COURS INTENSIFS D'ANGLAIS
niveaux pré-universitaire et universitaire
SESSION D'HIVER
du 12 janvier au 10 avril, 1987

Entrevues de classement: Renseignements et demandes d'inscription:
le 10 décembre, 1986 Centre for Applied Language Studies
ou Carleton University
le 7 janvier, 1987 Ottawa, Ontario K1S 5B6

goethe
institut
montréal



**L'ALLEMAND...
c'est le FUN!**

GOETHE - INSTITUT
Cours de langue - tous les niveaux

SESSION D'HIVER
du 12 janvier au 23 avril 1987

INSCRIPTIONS: du 5 au 9 janvier 1987
de 10h00 à 18h00

RENSEIGNEMENTS: tél.: 866-6189

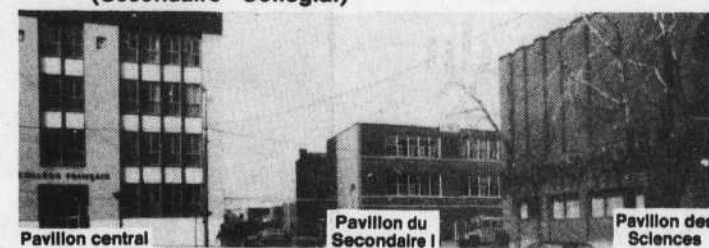
GOETHE - INSTITUT MONTRÉAL
Place Bonaventure
Entrée LaGauchetière & Université
Montréal, P.Q. H5A 1B8

COLLÈGE FRANÇAIS

185 ouest, rue Fairmount, Montréal
(Métro Laurier ou Place des Arts)

Reconnu d'intérêt public
(Secondaire - Collégial)

• Examens du ministère



PENSIONNAT: primaire 270 places, secondaire 100 places

INSCRIPTIONS EN SECONDAIRE I

2 possibilités:

- ou solliciter une entrevue individuelle et se présenter avec l'étudiant et les derniers bulletins au 185, ave Fairmount ouest — étude ou analyse des bulletins — admission sur dossier, tests si nécessaires.
- ou s'inscrire pour un des EXAMENS D'ENTRÉE (Samedi 6 ou 13 décembre de 9 h 30 à 12 h 00).

AUTRES INSCRIPTIONS:

- PRIMAIRE: Cartierville, Longueuil, Montréal
- SECONDAIRE II, III, IV, V (sur présentation du bulletin)
- COLLÉGIAL I & II: session d'hiver, janvier 1987.

COLLÉGIAL Préparation au DEC (Diplôme d'Études Collégiales)

I SECTEUR GÉNÉRAL: (DEC en 2 ans): Sciences de la santé, Sciences pures et appliquées — Lettres — Langues — Sciences de l'administration, Sciences humaines.

II SECTEUR PROFESSIONNEL (DEC en 3 ans) Technique Informatique: Informatique de gestion (stages de formation — placement étudiants diplômés)

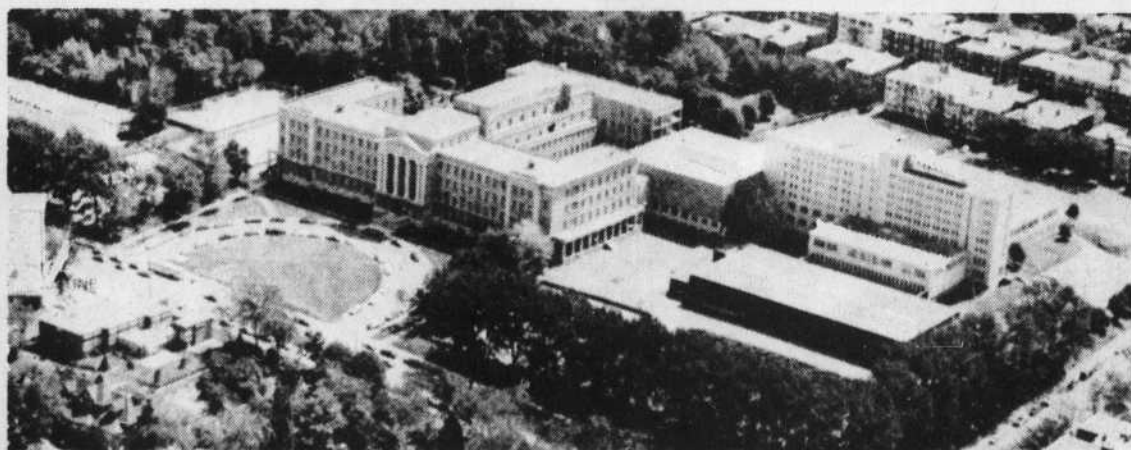
TRANSPORT SCOLAIRE: (assuré par le collège)

— Laval — Basse-Laurentides — Repentigny — Boucherville — Longueuil — Rive-Sud — West Island.

INFORMATIQUE:

- SECONDAIRE I à SECONDAIRE III: initiation
- SECONDAIRE IV à V: options
- COLLÉGIAL I Secteur général: Crédits
- II Secteur technique: DEC en 3 ans

**RENSEIGNEMENTS
PROSPECTUS OU INSCRIPTIONS 495-2581**



COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

- Collège privé, déclaré d'intérêt public
- Bourses d'étude
- Service de résidence (pour garçons seulement)
- Éducation de qualité depuis 1928

ÉTUDES SECONDAIRES

- Garçons de 1re à 5e secondaire
- Filles acceptées à partir de 5e secondaire
- 5e secondaire: possibilité d'admission d'un plus grand nombre d'élèves (filles et garçons) à ce degré, en septembre 1987

3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal, Québec H3T 1C1

ÉTUDES COLLÉGIALES

- Sciences
- Sciences humaines et de l'administration
- Lettres
- Arts plastiques
- Communications
- Débouchant sur le diplôme d'études collégiales et/ou le baccalauréat international

Tél.: 342-1320
poste 262 (collégial)
poste 231 (secondaire)

*Portes
ouvertes
au Collège Marie-Victorin*

LE MARDI 9 DÉCEMBRE 1986

de 18 h à 21 h

Visites guidées
Renseignements
Consultations

**RENSEIGNEMENTS:
328-3810**

7000, rue Marie-Victorin, Montréal (Qc) H1G 2J6

Le projet de la sixième ligne d'Hydro-Québec à l'étude lundi

Les citoyens peuvent empêcher des audiences « pipées »

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les citoyens peuvent faire interrompre par les tribunaux des audiences publiques dont le résultat serait « pipé » à l'avance par des décisions gouvernementales qui ont pour effet de soustraire un projet, en tout ou en partie, à l'exercice d'évaluation prévu par la Loi de l'Environnement.

A deux jours du début des audiences sur la sixième ligne à haute tension d'Hydro-Québec, dont le corridor a été fixé l'an dernier par décret gouvernemental, c'est ce qu'ont affirmé au DEVOIR deux éminents juristes en droit de l'environnement.

Me Michel Yergeau, un ancien vice-président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) aujourd'hui en pratique privée, et Me Henri Brun, un constitutionnaliste de Laval, ont refusé dans ces entrevues de faire porter leur opinion sur le projet de 6e ligne d'Hydro-Québec. Les avis qu'ils ont spontanément donnés au DEVOIR éclairent sous un jour nouveau l'audience qui démarre lundi sur la 6e ligne. Plusieurs dirigeants d'Hydro-Québec craignent en effet que le projet de 6e ligne ne s'enlise rapidement devant les tribunaux en raison des recours que pourraient intenter les citoyens mécontents de la procédure suivie dans ce dossier.

Me Yergeau estime, quant à lui, que les citoyens peuvent faire invalider par les tribunaux toute décision gouvernementale qui a pour effet de « permettre la réalisation d'une partie d'un projet que la loi soumet en entier » à la procédure d'évaluation des impacts. Surtout si ces décisions interviennent avant la fin du processus d'évaluation prévu par la loi.

Me Brun pense, de son côté, que « le BAPE doit d'abord respecter la loi et le règlement sur l'évaluation des impacts et il n'est pas lié par un mandat incomplet ou entaché, que pourrait lui confier le ministre de l'Environnement ».

Confronté à une telle situation, explique le juriste de Laval, « le BAPE

doit refuser d'agir dans l'illégalité » quitte à demander qu'on reformule son mandat ou que le ministre lui confie un dossier susceptible de se prêter à une évaluation complète et respectueuse des règles de l'art.

Dans le dossier de la 6e ligne à haute tension, le gouvernement précédent a décidé par décret en 1985 de faire passer le corridor électrique dans la région Grodines-Lotbinière, éliminant du coup l'examen en cours des corridors alternatifs étudiés par Hydro-Québec. Le dossier est si avancé qu'Hydro-Québec a commencé à accorder des contrats relatifs à la fabrication des pylônes. La société d'Etat s'est aussi engagée par contrat à fournir les 2,000 mégawatts de la 6e ligne aux Américains, une

décision qui enlève la possibilité à quiconque de discuter, chiffres en mains, de l'option zéro, celle de ne pas donner suite au projet. L'option zéro est considérée comme un élément essentiel de toute évaluation environnementale.

La chose est d'autant plus évidente que le ministre de l'Environnement a expressément demandé aux commissaires de « tenir compte » dans leur évaluation des deux décrets antérieurs qui déterminent l'emplacement du corridor.

« Le BAPE, estime Me Brun, pourrait décider qu'un mandat donné par le ministre de l'Environnement ne permet pas de faire un débat public éclairé et complet. Il devrait alors demander qu'on le reformule en le rendant compatible avec la loi. »

Me Yergeau est d'avis que le BAPE ne peut décliner un mandat que si celui-ci « soustrait une partie d'un projet à son examen ». Ce qu'il ne pourrait conclure, à son avis, si des décisions sont déjà prises dans un dossier. Ces décisions, par contre, peuvent être attaquées par les citoyens, dit-il, même si elles sont le fait du gouvernement.

« Le BAPE, ajoute Me Yergeau, pourrait cependant en venir à la conclusion qu'il lui est impossible de tenir une audience complète sur un projet parce qu'il lui manque des données essentielles ». Comme, par exemple, une évaluation rigoureuse de l'option zéro ou d'alternatives majeures.

Le Bureau pourrait alors, dit-il,

exiger d'un promoteur en vertu de ses pouvoirs d'enquête qu'il fournisse ces données. Peu importe la date limite fixée par le ministre pour une audience.

Me Brun estime d'autre part que tout citoyen peut faire invalider les décrets gouvernementaux adoptés à la suite d'audiences publiques « lorsque le gouvernement entend de rouvrir, débattre ou négocier un dossier avec une seule des parties, sans donner un droit d'intervention égal à l'autre. »

« La loi, poursuit Me Brun, a créé un équilibre délicat entre les promoteurs et le public. Si l'une ou l'autre de ces deux parties voit cet équilibre rompu à ses dépens, elle peut faire invalider les décisions du gouver-

nement qui en résultent. Le gouvernement ne peut court-circuiter le processus d'audience en tenant une deuxième audience après celle prévue par la loi. »

Après les audiences publiques sur la stabilisation par l'Alcan des berges du lac Saint-Jean, le gouvernement a entrepris de négocier une solution avec la haute direction de cette compagnie. Les requérants de l'audience n'ont pas été invités à ce forum qui se limitait à la direction de l'Alcan et à trois ministres.

Personne n'a jamais entrepris au Québec de contester la validité des décisions qui ont entaché dans le passé certains mandats gouvernementaux confiés au Bureau d'audience publique sur l'environnement.

Amender le code du travail pour les travailleurs forestiers

QUÉBEC (PC) — Le Code du travail sera amendé de façon à ce que les travailleurs forestiers ne perdent pas leur emploi à la suite de l'abolition des concessions forestières, a assuré hier le ministre Albert Côté.

M. Côté répondait aux inquiétudes exprimées à l'Assemblée nationale par le député péquiste de Duplessis Denis Perron.

Le projet de loi qui abolit les concessions forestières à compter du premier avril 1987 « néglige d'apporter des amendements au Code du travail afin d'éviter la répétition d'autres Manoirs Richelieu », a dit M. Perron.

Le ministre des Forêts, M. Albert Côté, a expliqué qu'il avait saisi son collègue du Travail, M. Pierre Paradis, du dossier. La réponse de M. Paradis a été positive.

« Nous avons demandé au ministre du Travail de s'assurer que le statu quo concernant les accréditations en forêt serait maintenu », a dit M. Côté.

Selon M. Perron, le gouvernement devra éviter qu'en abolissant les concessions forestières, il abolisse du même coup les syndicats de travailleurs forestiers qui oeuvraient sur ces concessions forestières.

La nouvelle politique qui entrera en vigueur le premier avril prévoit que les concessions forestières seront remplacées par des contrats d'approvisionnement en bois signés avec les compagnies forestières et les scieries.

Nominations à Québec

QUÉBEC (PC) — Quatre nominations et trois renouvellements de mandats ont été annoncés hier par le cabinet du premier ministre, M. Robert Bourassa.

M. Sylvio Gagnon, directeur du Module des Sciences de l'administration de l'Université du Québec à Hull, est nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Hull.

M. Robert Bonneau, président de CKTM-TV et adjoint au président de Cogeco Inc, est nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Deviennent membres additionnels au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, M. Michel Gariépy, professeur d'urbanisme à l'Université de Montréal et Me Pierre Quesnel, de Québec.

Ont été renouvelés les mandats de M.M. Gilbert Dionne, membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, à titre de vice-recteur; M. Jean Descarreaux, membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue; M. Claude Gravel, membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.

Les services de téléconférence de Bell, une raison payante de passer ses grandes journées au téléphone.

« Dans le domaine de la gestion financière, conseillers, clients et courtiers doivent se consulter plusieurs fois par jour. Dans un tel contexte, l'utilisation de la téléconférence s'impose d'elle-même. »

« Les téléconférences permettent une participation instantanée de tous les intervenants-clés. Les informations s'échangent rapidement, les décisions sont prises sur-le-champ et les discussions inutiles sont laissées de côté. »

« En deux mots, les téléconférences signifient pour nous des rencontres réussies et productives, et beaucoup de temps gagné sur les déplacements de toutes sortes. »

Robert Lafond, Président, Consortium Dimension 4 Inc.

Pour obtenir plus de renseignements sur les services de téléconférence de Bell Canada, composez sans frais le 1 800 361-1423.

L'efficacité passe par Bell^{MC}

Bell

Membre du réseau national Telecom Canada

Vaccin contre le SIDA ?

WASHINGTON (AP) — Une équipe de chercheurs pense avoir fait un nouveau pas vers la création d'un vaccin contre le SIDA en montrant pour la première fois qu'il suffirait d'un fragment de protéine du virus responsable pour produire des anti-corps.

Des essais positifs ont été faits sur des chèvres, où le fragment de protéine virale a déclenché une forte production d'anti-corps.

De surcroît, cette protéine pourrait être produite en grande quantité à peu de frais en utilisant une bactérie issue du génie génétique.

Mais les chercheurs mettent en garde contre un espoir prématuré: il reste en effet à prouver que le fragment de protéine est capable de produire chez l'homme suffisamment d'anti-corps pour le protéger contre le SIDA.

Une erreur d'Hydro tue des oeufs de saumon

QUÉBEC (PC) — Des manoeuvres d'Hydro-Québec à un barrage situé sur la rivière Saint-Jean ont détruit tous les oeufs de saumon qui s'y trouvaient, a révélé hier le député péquiste de Dubuc, M. Hubert Desbiens.

Par le biais d'une question à l'Assemblée nationale, M. Desbiens a révélé qu'Hydro-Québec avait ouvert les vannes à son barrage situé sur cette rivière, provoquant une inondation.

S'apercevant de ce qui se passait, Hydro a ensuite fermé les vannes du barrage, asséchant la

rivière et causant la mort de tous les oeufs de saumon et de tous les tacons par froid et manque d'oxygène, a raconté le député.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Yvon Picotte, qui n'était pas au courant du problème, a promis d'analyser la situation et de faire rapport à l'Assemblée nationale.

La rivière Saint-Jean se jette dans la rivière Saguenay, 30 km au nord de Tadoussac. Elle est réputée être une des meilleures rivières à saumon au Québec.

Transports: pas de coupures, dit Côté

QUÉBEC (PC) — Il n'y aura aucune coupure additionnelle à celles déjà prévues dans les subventions au transport en commun, a affirmé hier le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté.

Il répondait à l'Assemblée nationale aux questions du député libéral de Sauvé, M. Marcel Parent, qui s'interrogeait sur des « rumeurs » de coupures.

M. Côté a rappelé qu'il avait rencontré récemment les dirigeants des commissions de transports à ce su-

jet. Il a assuré que la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) « ne pourrait pas passer la facture aux usagers » tandis que pour celle de Québec (CTCUQ), « on trouvera d'autres moyens de financement ».

Une commission parlementaire doit d'ailleurs se dérouler au printemps prochain au sujet du financement du transport en commun, a expliqué M. ministre Côté.

Boutique Sonja Rémy
(prêt à porter)

Solde 30 à 50%

34 ouest, rue St-Paul
Dans le Vieux-Montréal

845-4007

UNE RÉPUTATION D'EXCELLENCE

Pour célébrer notre première saison des fêtes **norma** vous invite à un événement exclusif où vous retrouverez plusieurs idées pour les cadeaux que vous avez à faire cette année.

Mardi, le 9 décembre
10-16 heures
1456, ouest rue Sherbrooke
842-4377

15% de rabais sur toute la marchandise, pour cette journée seulement.

PARIS NEW-YORK

D. Porthault
(Depuis 1920)
Ligne de Maison

Ligne exclusive raffinée pour le lit, la table, la salle de bains, peignoirs, lingerie de nuit, porcelaine de Limoges, et cadeaux.

Nouvelles lignes de bain
Sur la Place. Paris
les Garrigues de Provence

2137 RUE CRESCENT, MONTRÉAL — TÉL.: (514) 286-9320

benetton 012 pour enfants, sur Laurier
la féerie des couleurs

la seule boutique 012 à Montréal

benetton
1056 Laurier ouest
Outremont
277-8429

VIRLION

Luxueuse lingerie:
le cadeau qui sait plaire
à toutes les femmes...

2035, rue Crescent, Montréal, Québec H3G 2C1
(514) 843-3916

ÉTABLI À MONTRÉAL DEPUIS 1946

Distinguez-vous!
Camée en or
Jaune 14k

Aird joaillier
1543 est, rue Fleury, Montréal
389-5765

POUR FAIRE PLAISIR À NOËL PERLES D'EAU DOUCE

Collier 16	99\$
Collier 18	109\$
Collier 24	119\$
Collier 32	129\$
Boucles d'oreilles 14k	15\$
Bracelet 14k	49\$
PERLES CULTIVÉES RONDES	
5 - 5.5 mm	239\$
Collier 18 po	269\$
Collier 24 po	299\$
PERLES CULTIVÉES RONDES	
6 - 6.5 mm	499\$
Collier 18 po	999\$
Collier 24 po	1199\$

colliers de perles cultivées de 36\$ à 2338\$
Boucles d'oreilles en perles cultivées d'eau douce et mabe de 15\$ à 1972\$

35 diamants 1365\$
1 diamant 189\$
21 diamants 820\$

Bague camion 189\$
1 diamant 159\$
avec diamants 225\$
Sans diamant 100\$

BIJOUTERIE le roy
AU 2e ÉTAGE

7139, rue ST-HUBERT
(coin Jean-talot)
MONTRÉAL, QUE.
H2S 2N1
277-4161

CHIC!
UN CADEAU SMAQ

OUVERTURE DEMAIN!

Un cadeau SMAQ, c'est chic, c'est beau, c'est fou comme c'est de bon goût!
Un cadeau SMAQ, c'est un cadeau du SMAQ, le Salon des Métiers d'Art du Québec.
Un salon qui présente plus de 300 mini boutiques dans une joyeuse atmosphère.

Cette année aux Fêtes, distinguez-vous: offrez un cadeau SMAQ qui plait à tout coup.
POUR MIEUX VOUS SERVIR:
★ une garderie pour les 2 à 6 ans
★ deux boutiques SMAQ Express, avec une sélection de cadeaux à 15 \$, 25 \$ et 40 \$.

Place Bonaventure
Hall d'exposition ouest
Du 5 au 20 décembre, de midi à 22 heures.
Le 21 décembre, de midi à 18 heures.

ENTRÉE
Adultes 2,75 \$
Étudiants/âge d'or 1,75 \$
Enfants 6-12 ans 1,00 \$
PASSEPORT 6,00 \$
Prix de groupe 1,00 \$/personne
(groupe de 20 personnes et plus avec réservation. Appelez 270-7770)

SALON DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC
PLACE BONAVENTURE, 5-21 DÉCEMBRE

Benoît Bouchard est l'homme qui redressera l'image sociale du gouvernement, souhaite Mulroney

une analyse de
BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Tout a été essayé et tous ont échoué. Reste maintenant Benoît Bouchard qui, pour le premier ministre Brian Mulroney, est l'homme de la dernière chance pour redresser l'image sociale de son gouvernement.

En nommant Benoît Bouchard ministre de l'Emploi et de l'Immigration en juin dernier, Brian Mulroney n'avait en effet d'autre objectif que de se préparer au débat sur la réforme de l'assurance-chômage qui allait être la dernière occasion de son gouvernement à s'attaquer à la réforme promise des programmes sociaux canadiens.

La mission confiée par le premier ministre à l'ancien directeur de cegep n'est pas impossible, mais presque. D'aucuns prédisent déjà que la tête de Benoît Bouchard viendra s'ajouter rapidement à la collection du député libéral Jean-Claude Malépart. Avec l'appui de coalitions de citoyens, celui-ci a réussi à bloquer chacune des tentatives précédentes de réforme des programmes sociaux, forçant des ministres aussi prestigieux et forts que Michael Wilson, le

ministre des Finances, à retraiter de façon humiliante sur la désindexation des pensions de vieillesse.

Les chances de réussite de Benoît Bouchard ne sont pas nulles toutefois. Il a dans son jeu quelques atouts que n'avaient pas les ministres qui se sont attaqués avant lui à l'universalité des programmes sociaux, aux pensions de vieillesse et à certains éléments de l'assurance-chômage.

Le premier atout du ministre est qu'il a une image, sinon «libérale», tout au moins neutre. N'ayant jamais milité dans le Parti conservateur, on ne l'a jamais vu monter à l'attaque contre les «parasites sociaux» qui touchent l'assurance-chômage. Le premier cas de «parasitisme social» qu'il a eu à traiter fut celui des réfugiés tamouls qu'il a accueilli au contraire à bras ouverts. Il ne s'est jamais montré un partisan effréné de la réduction du déficit, une notion qui a inspiré plusieurs ministres lorsqu'ils parlaient de révision des programmes sociaux.

Homme débonnaire et pondéré, Benoît Bouchard jouit d'une image à ce point positive que son principal adversaire dans ce débat, Jean-Claude Malépart, serait prêt à lui donner au moins le bénéfice du doute. «Benoît Bouchard m'apparaît

un gars assez social», a-t-il par exemple dit cette semaine en évoquant les préoccupations sociales du ministre. Il a ajouté qu'il serait prêt à débattre franchement avec lui d'une réforme qui lui apparaît nécessaire.

Le deuxième atout de M. Bouchard est d'avoir l'entière confiance du premier ministre. Depuis deux ans, M. Mulroney a toujours voué une grande admiration à M. Bouchard pour le sens du travail d'équipe que celui-ci manifestait. En lui confiant ce dossier, le premier ministre s'assurait qu'il lui serait possible de suivre plus étroitement l'évolution des discussions que ce ne fut le cas précédemment et d'orienter un débat délicat pour tout le gouvernement.

Un premier coup de main du premier ministre est venu cette semaine lorsque M. Bouchard a obtenu de ses collègues qu'ils reviennent sur une décision précédente qui privait les pré-retraités de l'accès aux prestations de l'assurance-chômage. La décision avait été prise en décembre 85 par Flora MacDonald qui était alors ministre de l'Emploi. Étaient en cause plusieurs dizaines de millions de dollars que finalement le ministre des Finances a accepté de ne pas récupérer. C'était un pré-requis

essentiel pour permettre à Benoît Bouchard d'ouvrir le débat avec un dossier vierge.

Le ministre a cependant plus d'un élément négatif à surmonter. Si la confiance des partis d'opposition est loin de lui être acquise, il lui faut aussi compter sur une opposition au sein de son propre parti contre une réforme qui serait trop libérale. Les tenants d'une réduction du déficit par le biais des programmes sociaux sont encore nombreux au sein du cabinet. Ils estiment qu'il leur faut être fidèle à la philosophie qu'ils ont défendue pendant des années de gouvernement libéral.

Les alliés naturels de M. Bouchard sont à cet égard les ministres qui viennent comme lui de régions où le taux de chômage est fort élevé. John Crosbie, le ministre sénior pour les provinces de l'Atlantique, n'a pas été long à voir son intérêt dans le débat ouvert par le rapport Forget sur la notion d'annualisation des prestations de chômage. En appliquant cette notion, des milliers de travailleurs saisonniers de sa région perdraient leur droit à des prestations plus nombreuses d'assurance-chômage. Un projet voué à l'échec quant à lui, a-t-il dit dès le dépôt du rapport Forget.

M. Bouchard a indiqué à cet égard quels pourraient être ses alliés lorsque cette semaine il a évoqué ce que signifierait la mise en application de l'annualisation. Dans le comté de Roberval, son comté, c'est \$12 millions de moins pour les travailleurs. Dans le comté de Manicouagan, le comté du premier ministre, c'est \$20 millions de moins. Dans Etobicoke Centre, c'est \$300,000 de moins, a-t-il dit, dans une entrevue à l'émission Présent. Il devait ajouter qu'il était évident qu'on ne pouvait s'attaquer à une réforme de l'assurance-chômage sans trouver les moyens de compenser autrement ceux qui seront affectés par la réforme. Une façon de dire à ses collègues du cabinet qu'il ne saurait y avoir de réforme qui permettrait d'épargner.

Le ministre est aussi désavantagé par ailleurs dans ce débat par le fait que le rapport Forget qui devait venir appuyer la réforme se révèle un instrument complètement inutile. Conçu par le premier ministre comme un moyen de susciter un consensus minimum sur la nécessité de réforme, la commission présidée par Claude Forget a lamentablement failli à la tâche. M. Mulroney avait eu recours à ce moyen devant l'impossibilité de faire un consensus aux

Communes entre les partis politiques s'est retrouvé avec une situation similaire. Les membres de la commission issus des syndicats ont rejeté toute idée de réforme, rendant impossible tout consensus.

Qui plus est, M. Forget a ouvert le débat du revenu minimum garanti par sa proposition de créer un supplément de revenu pour compenser les chômeurs qui toucheraient des prestations moins élevées dans les régions. Parce que l'idée risquait de plaire aux libéraux et néo-démocrates qui y voient un moyen de faire avancer la politique sociale, c'était le meilleur moyen de braquer les députés conservateurs de droite qui veulent réduire l'intervention de l'État.

Devant une telle situation, Benoît Bouchard n'avait d'autre solution que de mettre le rapport sur une tablette avec quelques autres documents dont le rapport Macdonald qui lui servira d'instruments de référence et de se fier maintenant à son jugement politique.

S'il devait échouer dans sa tentative, le ministre aura toujours la consolation de penser qu'il laisse derrière lui la bibliothèque la plus coûteuse du Canada, toutes ces études ayant coûté aux contribuables canadiens tout près de \$30 millions.

Assurance-chômage

Bouchard annonce un remboursement rétroactif de \$ 235 millions aux retraités

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — L'assurance-chômage remboursera, rétroactivement au 5 janvier 1986, environ \$ 230 millions à près de 35,000 retraités et pré-retraités qui se seront réqualifiés au programme de prestations en obtenant un autre emploi.

C'est ce qu'a annoncé, en fin d'après-midi hier aux Communes, le ministre de l'Emploi et Immigration, M. Benoît Bouchard.

« Les modifications aux règles de l'assurance-chômage, a indiqué le ministre, permettront aux travailleurs qui prennent un autre emploi après leur retraite, et qui l'occupent assez longtemps pour redevenir ad-

missibles aux prestations d'assurance-chômage, de recevoir ces prestations sans que le montant de leur revenu de pension antérieur ne soit déduit de leurs prestations. »

C'est le 8 novembre 1984, lorsque le ministre des Finances, M. Michael Wilson, dans son programme de renouveau économique, avait annoncé l'intention de son gouvernement de considérer les revenus de pension comme un rémunération aux fins de l'établissement du montant des prestations de l'assurance-chômage, que les opposants avaient commencé à exprimer leur mécontentement.

« Ce principe, a indiqué M. Bouchard, continuera de nous guider et les personnes à la retraite ne devront pas considérer l'assurance-chômage

comme une source supplémentaire de revenu, puisque ce programme est destiné à assurer un revenu de remplacement aux personnes qui se trouvent temporairement sans travail. »

Par contre le ministre de l'Emploi a admis que le changement de politique, proposé en 1984 par M. Wilson, n'établissait pas une distinction suffisante entre les personnes qui prennent leur retraite définitive et celles qui acceptent la retraite pour ensuite entreprendre une nouvelle carrière.

« Les militaires et les agents de la Gendarmerie royale du Canada, a-t-il précisé, qui sont tenus de prendre une retraite précoce, en offrent le meilleur exemple. »

Les travailleurs qui auront parti-

cipé au programme d'assurance-chômage dans une carrière subséquente et qui se retrouveront ensuite sans emploi, auront droit intégralement aux prestations d'assurance-chômage calculées d'après leur revenu d'emploi ultérieur à la retraite, sans compter leur revenu de pension.

Quant aux retraités qui avaient pris leur retraite avant le 5 janvier 1986, date à laquelle les montants de pension des bénéficiaires allaient être comptés comme un revenu, et qui avaient perdu leur droit aux prestations, ils ne pourront redevenir admissibles à moins qu'ils soient en mesure de prouver qu'on les a mal informés sur les conséquences de la loi.

« En dépit du fait que le change-

ment de politique a fait l'objet d'annonces répétées, certaines de ces personnes soutiennent avoir fondé leur décision de prendre leur retraite sur des renseignements inexacts émanant de sources gouvernementales fédérales », a expliqué M. Bouchard.

Afin de régler cette situation, le ministre a ordonné à la Commission de l'assurance-chômage d'examiner tous les cas de cette nature et de rétablir le droit aux prestations « si l'attribution du retraité est prouvée ».

Un projet de loi sera présentée à la Chambre la semaine prochaine et le ministre espère que l'opposition collaborera pour qu'il soit adopté rapidement.

Le porte-parole de l'opposition libérale en matière de politique sociale, M. Jean-Claude Malépart, jubilait hier à la sortie des Communes et il s'est même empressé de serrer la main du ministre Bouchard.

« Je suis heureux pour les 34,000 retraités qui recevront leur argent, mais je m'inquiète pour les autres qui auront à faire la preuve de leur admissibilité devant la Commission et c'est à ceux-là que je vais main-



M. Benoît Bouchard

tenant m'intéresser. »

M. Malépart a dressé un parallèle entre ce recul gouvernemental et l'abandon du projet Wilson de désindexer de trois pour cent les pensions de vieillesse, annoncé le 27 juin 1985, après une levée de boucliers des personnes du troisième âge.

Monsieur Bourassa

L'heure d'un règlement avec les professionnelles et professionnels est arrivée.

La clé de ce règlement, c'est la reconnaissance de nos compétences.

Des compétences, ça se reconnaît par le rétablissement de notre plan de carrière.

Des compétences, ça se reconnaît par des salaires compétitifs avec ceux des autres secteurs.

Des compétences, ça se reconnaît en appliquant le principe

à travail équivalent — salaire égal.

Des compétences, ça se reconnaît, en misant sur l'expertise du plus important groupe d'experts-conseils du Québec.

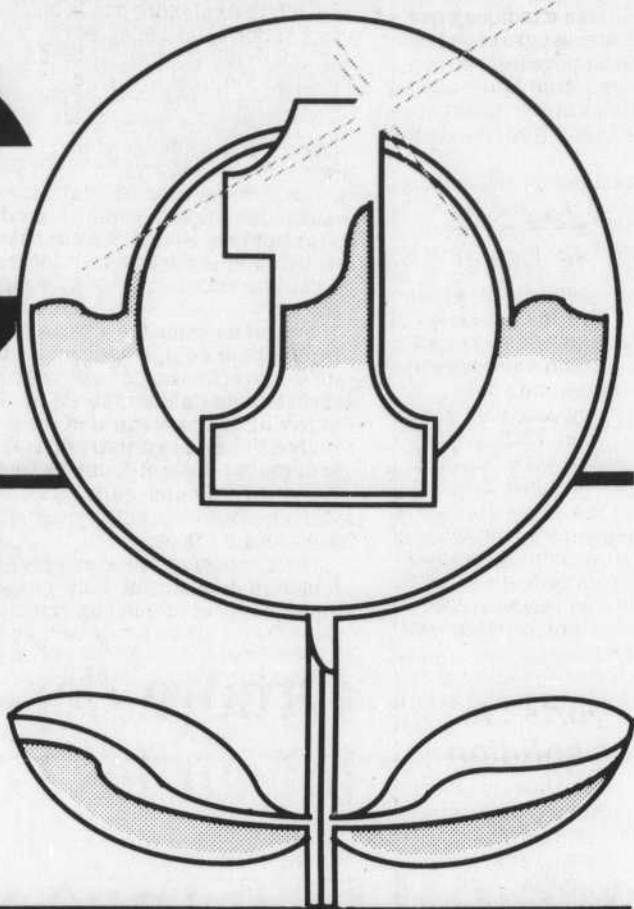
Monsieur Bourassa, intervenez dans les négociations avant que votre gérant d'épicerie gâche une négociation bien amorcée.

Si vous voulez d'une fonction publique efficace, des compétences, ça se reconnaît maintenant.

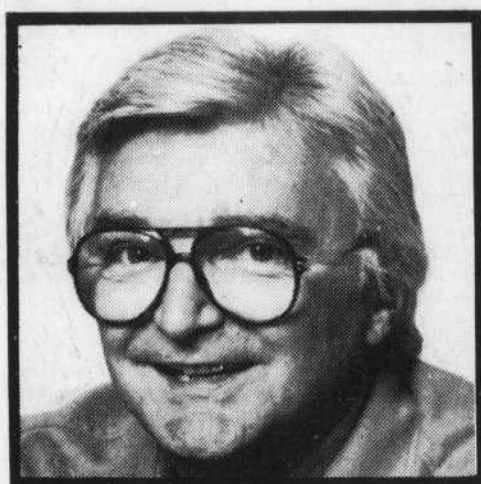
SPGQ

Syndicat de professionnelles et professionnels
du gouvernement du Québec

CKAC



ENCORE NUMÉRO



Jacques Proulx

63%

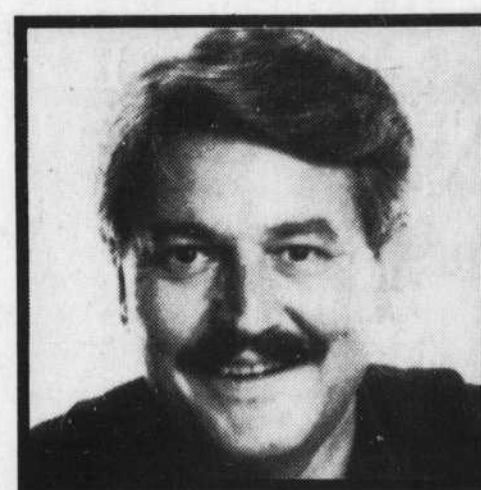
**Écouté par 63% de
plus d'auditeurs
que son plus
proche concurrent.**



Suzanne Lévesque

81%

**Écouté par 81% de
plus d'auditeurs
que son plus
proche concurrent.**



Pierre Pascau

93%

**Écouté par 93% de
plus d'auditeurs
que son plus
proche concurrent.**

* Source BBM automne 1986 - moyenne aux quarts d'heure - rayonnement total -
comparaison de la radio AM à Montréal



CKAC 73

EN BREF

■ Décès de Mme MacDonald

L'épouse du ministre québécois du Commerce extérieur, M. Pierre MacDonald, est décédée jeudi soir à l'Hôtel-Dieu de Montréal à la suite d'une courte maladie. Mme Magdeleine Godbout avait été hospitalisée au début de la semaine et rien n'indiquait que son état était aussi grave, a fait savoir un porte-parole du ministre MacDonald. Mme MacDonald laisse quatre enfants, deux garçons et deux filles, âgés entre 16 et 26 ans.

■ Grève des cols bleus de Laval

Les 480 cols bleus de Laval ont débrayé pendant 24 heures hier. Les syndicats, affiliés à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), ont ainsi voulu protester contre l'impasse dans leurs négociations avec l'administration du maire Lefebvre. Sans contrat de travail depuis le 2 février dernier, les cols bleus de Laval revendiquent notamment une indexation de leur fonds de pension et une réduction de leur semaine de travail. Ils demandent aussi à la ville de cesser de recourir à la sous-traitance.

■ Aéroports : la bonne solution

La décision du gouvernement fédéral d'améliorer tant Mirabel que Dorval pour créer l'aéroport international de Montréal est une bonne solution pour la grande région métropolitaine, estime M. Claude Lefebvre, maire de Laval. Le maire Lefebvre estime que l'intégration des deux aéroports sous une seule direction, le parachèvement des autoroutes 13 et 50, l'entrée en service d'une navette rapide et gratuite entre les deux aéroports et l'amélioration des installations des aéroports sont autant de décisions qui contribueront au développement socio-économique. « Certains voudront diminuer la valeur de cette décision en la qualifiant de politique ; ce n'est pas du tout mon interprétation », a dit le maire Lefebvre. De son côté, la ville de Mirabel accueille favorablement l'annonce faite jeudi par le ministre d'État aux transports M. André Bissonnette.

■ Loi 142 : l'AHQ précise

Par la voie de son président Claude Chamard, l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) a transmis hier au gouvernement des précisions additionnelles quant à sa position sur le projet de loi 142. « Des titres de journaux sensationnalistes ont complètement détourné le sens des interventions de l'AHQ au sujet du projet de loi 142 », s'est plaint M. Chamard. L'AHQ tient à préciser qu'elle soutient l'objectif du gouvernement d'assurer le droit de la minorité anglophone à des services de santé adaptés à ses besoins. C'est là un droit social et une considération humaine. Ce qui fait l'objet des préoccupations de l'AHQ, c'est que le projet de loi 142 lui semble créer un certain nombre d'imbroglios juridiques.

■ Professionnels de cegeps à l'étude

Près de 200 professionnels de cegeps, affiliés à la CSN, ont tenu hier une journée d'étude. Les syndiqués se sont rassemblés à Québec et en ont profité pour faire le point sur l'état des négociations dans leur secteur. Les professionnels ont réaffirmé leur volonté d'en arriver à un règlement négocié sur les salaires et les emplois, deux dossiers majeurs. Les syndiqués rappellent que les offres patronales sur les salaires maintiennent le gel pour les professionnels et ne permettent pas de corriger la situation de l'emploi.

Comité sur les garderies

QUÉBEC (PC) — Un comité consultatif sur les garderies vient d'être créé, a annoncé hier la ministre de la Condition féminine, Mme Monique Gagnon-Tremblay.

Le comité aura mandat d'évaluer le système des garderies au Québec, d'étudier des solutions et de soumettre des recommandations au gouvernement pour assurer la consolidation et le développement du réseau.

Le comité devra soumettre un rapport à la ministre le 30 juin 1987.

Sont membres de ce comité — Mme Raquel Betsalel-Presser, professeure agrégée à l'Université de Montréal, qui le présidera; Me Jean-Marie Fortin, avocat et fiscaliste de Sherbrooke, qui en sera le vice-président; Suzanne Boyd, coordonnatrice chez Lavalin; Evelyne Lapiere-Adamczyk, démographe de l'Université de Montréal; Nicole Marcotte, diététiste à la Commission des écoles catholiques de Montréal; Ralph Mercier, maire de Charlesbourg et Carole Welp-Barr, éducatrice de garderie à Montréal.

Il faut respecter la loi d'accès à l'information, même si elle embête parfois le gouvernement

— Mulroney

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a laissé entendre que la loi d'accès à l'information, adoptée en juillet 1983, pouvait devenir embêtante à certains moments pour le gouvernement, mais qu'elle devait pourtant être respectée et appliquée.

Au cours d'une conférence de presse, hier, la première à Ottawa depuis avril dernier, M. Mulroney a indiqué que des efforts devaient être faits pour que les informations, rendues publiques grâce à la loi, devaient être plus exactes et plus complètes.

Le premier ministre a tenté d'expliquer pourquoi, il y a quelques jours, le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, M. Paul Teller, avait fait parvenir une note de service à tous les ministres du gouvernement les enjoignant de faire preuve de prudence dans la préparation des dossiers requis grâce à la loi d'accès à l'information.

Il a aussi essayé de démontrer que le bureau du premier ministre ne voulait exercer aucun contrôle sur



Photo CP

Le premier ministre, M. Mulroney, a dit aux journalistes qu'ils leur arrivaient de ne pas dire la vérité.

ces informations, même si dans son entourage on exige depuis quelque temps de voir les dossiers avant de les rendre publics, conformément à la loi d'accès à l'information.

« Il y aura peut-être des conflits sur certaines questions, a précisé le premier ministre, mais définitive-

ment pas sur les principes fondamentaux.

« La loi est là, a-t-il poursuivi, elle doit être respectée et appliquée. Nous n'avons rien à cacher, mais il est évident que de temps à autre nous allons être embarrassés par les informations qui seront rendues publiques, mais c'est ça la démocratie et c'est comme ça que ça doit être. »

Le premier ministre a ensuite expliqué qu'il était loin de se sentir mal à l'aise avec la loi. « Je n'y suis pas habitué, pas plus que n'importe qui d'autre », a-t-il dit. Selon lui, il s'agit d'une loi relativement nouvelle (adoptée en juillet 1983) et il est en fait le premier chef de gouvernement à devoir s'y soumettre vraiment.

S'il est d'accord avec le principe que la loi soutient, parce qu'elle permet aux citoyens et aux médias d'obtenir des renseignements d'intérêt public qui autrement demeureraient cachés et inconnus, M. Mulroney estime cependant qu'il est important que les informations rendues publiques soient plus exactes et vérifiées. « Il est injuste, a-t-il indiqué, que des informations soient rendues publiques sans être vérifiées par un mi-

nistre ou le cabinet du premier ministre. »

M. Mulroney a par ailleurs rappelé qu'il avait déjà été accusé de choses dont il n'était même pas coupable. Il faisait allusion aux frais encourus pour loger la délégation canadienne dans un hôtel privé de Paris lors du premier Sommet de la francophonie, en février dernier, alors que la facture avait bel et bien été payée par le gouvernement français, l'hôte de la conférence.

Pour le premier ministre c'est ce genre d'erreur qu'une vérification plus serrée entre les différents ministères et son bureau pourrait éviter.

« Il y a des histoires qui ont été rendues publiques, a-t-il précisé, seulement parce que cette loi existe et je suis réellement le premier chef de gouvernement qui doit se soumettre à ses règlements.

« De temps à autre, a-t-il conclu, je devrai sûrement défendre un point en particulier, non pas pour minimiser l'importance de la loi, mais simplement pour m'assurer que son administration à l'égard du gouvernement est un peu plus juste. »

Mulroney promet une route

HAVRE-SAINT-PIERRE (PC) — Le premier ministre, M. Brian Mulroney, s'est engagé hier à remplir une promesse électorale vieille de plusieurs décennies: terminer la route 138 entre Havre-Saint-Pierre et Natashquan.

« Ne vous inquiétez pas, la route sera complétée, soyez-en sûr », a lancé M. Mulroney, chaudement accueilli par 200 personnes à l'aéroport.

M. Mulroney n'était pas venu dans son comté depuis août dernier. Le dernier investissement d'envergure annoncé dans Manicouagan fut l'annonce controversée d'une prison de \$ 60 millions à Port-Cartier.

Un tronçon d'environ 100 kilomètres reste à faire pour permettre à la 138 d'atteindre Natashquan. La prolongation de la route fait partie des annales des promesses politiques depuis des décennies.

« Ca fait des générations qu'on promet cette route. J'ai 47 ans et j'en entends parler depuis que j'ai deux ans », a déclaré M. Mulroney.

CHERCHER-VOUS QUELQUES BONNES IDÉES DE CADEAUX POUR NOËL?

- Un panier garni de bonnes victuailles surfinées et inédites
- Du foie gras d'oie ou de canard des Landes
- Des truffes fraîches du Périgord
- Un coffret de saumon fumé
- Du caviar russe
- Un pot de confit d'oie du Chef
- Un beau petit cochon de lait
- Des truffes et les excellents chocolats "Mondose" de Belgique



NOUS AVONS TOUT ÇA ET PLUS

Anjou QUÉBEC

Votre boucher charcutier traiteur
L'innovateur depuis 1953 dans notre métier
1025 ouest, rue Laurier, Outremont
Tél.: 272-4065 — 272-4086

Ottawa déposera ses amendements à la loi sur les langues officielles avant Noël

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Le gouvernement déposera des amendements à la Loi sur les langues officielles avant Noël, ou peu de temps après.

C'est ce qu'a annoncé hier le premier ministre Brian Mulroney, au cours de sa première conférence de presse officielle tenue à Ottawa depuis le mois d'avril.

« Le conseil des ministres a été saisi d'un projet de loi, et il va aller de l'avant dans un avenir rapproché. Possiblement avant Noël, mais définitivement après, si ce n'est pas avant », a déclaré le premier ministre.

Adoptée il y a 17 ans, la loi sur les langues officielles n'a jamais subi d'amendements majeurs, a-t-il souligné.

« Nous pensons que des amendements susceptibles de renforcer davantage cette loi s'imposent », a ajouté M. Mulroney.

Dans le discours du Trône du 1er octobre, le gouvernement avait promis des mesures législatives pour, notamment, rendre la loi sur les langues officielles conforme aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés.

Par ailleurs, le premier ministre a indiqué au cours de la conférence de presse que la question d'une aide financière fédérale à la modernisation de l'usine de GM à Boisbriand n'avait toujours pas été discutée au conseil des ministres.

« Nous verrons en temps opportun, si proposition il y a », a-t-il précisé.

M. Mulroney a annoncé par ail-

leurs que la Chambre des communes aura l'occasion de se pencher sur la question de la peine de mort en 1987.

En campagne électorale, le premier ministre avait promis un vote libre en Chambre sur la peine de mort au cours de son premier mandat.

« J'ai indiqué à mon caucus et à mon parti que la Chambre aura l'occasion de discuter de cette question à notre premier mandat, et cela se fera au cours de l'an prochain », a-t-il déclaré.

M. Mulroney a tenu à dédramatiser l'impatience manifestée par certains députés conservateurs à ce sujet.

Bill Domm, député de Peterborough, réclame depuis longtemps en Chambre un débat sur la peine capitale, et le député de Mississauga Nord Bob Horner a proposé cette semaine au comité parlementaire sur la justice de tenir des audiences sur la question.

« Ce qu'on aurait pu auparavant qualifier de frustration, je le prends

comme un signe apprécié d'indépendance des députés », a déclaré M. Mulroney.

Il a expliqué que cette indépendance découlait de la revalorisation du rôle de député, une partie importante de la réforme parlementaire implantée cette année.

Il a répliqué la même chose lorsqu'il a été interrogé au sujet des discussions au sein du caucus conservateur au sujet de l'octroi du contrat d'entretien des CF-18 à Canadair ou de la hausse des frais postaux.

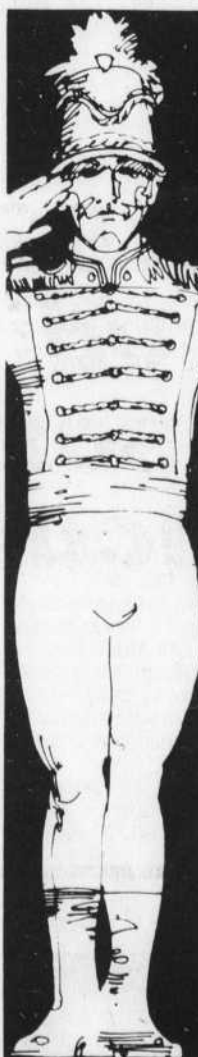
« Je ne suis pas inquiet, je peux dire que le caucus conservateur est fermement uni, a déclaré le premier ministre. Il faut éviter de juger avec les normes traditionnelles du passé, de l'époque où le cabinet contrôlait tout.

« Les choses ne seront plus jamais les mêmes à la Chambre des communes, a-t-il ajouté. On veut donner plus d'indépendance, plus de liberté d'action au député d'arrière-ban, et cela va renforcer la Chambre et la démocratie. »

Une réforme à réviser

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a clairement indiqué hier aux Communes que le plan de redressement de la Société canadienne des postes, rendu public le 5 novembre, pourrait être amendé pour le rendre plus acceptable à la population.

Après le gel, mercredi, de la décision de remplacer les facteurs et les bureaux régionaux par des superboîtes qui ne fonctionnent pas, le premier ministre a voulu prendre ses distances du nouveau plan général qui prévoit une augmentation des timbres-poste de deux cents et l'abolition graduelle de la distribution à domicile dans les milieux ruraux.



centre
rockland

LES GRANDS BALLETS CANADIENS
vous présentent des extraits de
CASSE-NOISETTE
NAULT/TCHAIKOVSKY
Le 6 décembre à 12h30
(Cour Centrale)

Venez admirer les danseurs étoiles de ce ballet classique du temps des fêtes, évoluant dans un décor féérique conçu spécialement pour eux.

Les Grands Ballets auront un kiosque où ils offriront aux clients de Rockland des billets à 25% de rabais pour leurs spectacles à la Place des Arts.



rockland

Plus de 200 magasins et services dont La Baie, Eaton, Holt Renfrew, Linen Chest et Steinberg. Stationnement intérieur gratuit.

N° 100 (Crimazie)
N° 179 (L'Acadie)
N° 119 (ch. Rockland)

L'ENCYCLOPÉDIE DE L'ARCHÉOLOGIE

ARCHÉO

VIVEZ EN DIRECT LA GRANDE AVENTURE DES CIVILISATIONS QUI ONT PRÉCÉDÉ ET FORGÉ LA NÔTRE

De l'âge de pierre au Bas-Empire romain, des premières messes chrétiennes aux rites incas des peintures rupestres aux céramiques chinoises, les sociétés disparues ont écrit la saga de nos origines. Notre passé à sa mémoire: l'archéologie.

Archéo a décrypté pour vous d'émouvants témoignages sur les traces des grands archéologues, ces civilisations disparues qui ont façonné notre identité.

Pour vous faire revivre le lointain passé de l'homme, Archéo a réuni une impressionnante iconographie, reconstitué les plans des sites et des monuments qui témoignent de son évolution.

Votre grande aventure commence avec la Grèce, berceau de notre civilisation, elle se poursuit avec l'Égypte et se termine par l'Amérique. Chaque sujet est traité par ordre chronologique et comprend:

- Le récit détaillé des grandes campagnes de fouille.
- Les biographies des archéologues les plus célèbres.
- La description des sites et monuments archéologiques.
- Des notices historiques sur la vie des civilisations.
- Des comptes rendus des travaux de datation et d'interprétation des documents.

ARCHÉO

L'Encyclopédie de l'Archéologie,
10 volumes — 3840 pages
EN VENTE

Les Encyclopédies Populaires Inc.
1246 St-Denis, MONTREAL, Qué.
H2N 3J6 Tél.: (514) 843-3361

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directeur:
Benoît LauzièreRédacteur en chef:
Paul-André ComeauRédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Albert Juneau,
Paule Beaugrand-ChampagneDirecteur de l'information:
Jacques Chabot
Directeurs adjoints:
Guy Deshaies, Pierre GodinDirecteur des
services administratifs:
Michel Paradis

MAIS OÙ VA-T-ON ?

ON S'ATTENDAIT à ce que la décision du gouvernement fédéral sur l'avenir des aéroports de Dorval et de Mirabel mette fin, pour un bon bout de temps du moins, au climat d'incertitude qui a trop duré et nuit manifestement au développement de Montréal. Or, la prestation jeudi du ministre d'État aux transports et responsable du dossier, M. André Bissonnette, fut si misérable que la prise de position d'Ottawa, loin de clore le débat, risque de le relancer de plus belle. Ce n'est pas tant le choix du gouvernement de maintenir le réseau bi-aéroportuaire qui inquiète que ses implications politiques et administratives qui ont été manifestement négligées.

Le gouvernement se défend de maintenir le statu quo. Personne ne l'a cru. Il faudra plus que l'achèvement des liaisons routières et l'instauration d'un transport gratuit par navette rapide entre Dorval et Mirabel pour prétendre améliorer le système actuel de manière significative. Ces mesures sont certes nécessaires mais nettement insuffisantes.

Pourtant, il y a une intervention urgente qui, de surcroît, fait l'unanimité dans la région, et qui est incontestablement le point de départ obligé de toute amélioration du réseau aéroportuaire. Il s'agit de la création d'une administration unique pour les deux aéroports. M. Bissonnette a bien annoncé que la gestion de Dorval et de Mirabel sera dans l'avenir assumée par un seul organisme, mais la proposition est formulée dans des termes si ambigus qu'elle en est incompréhensible.

Le ministre ne s'embarrasse pas de contradictions : « Dorval et Mirabel, peut-on lire dans le communiqué, seront intégrés en un seul aéroport [...] avec deux aérogares, sous une gestion unique recevant des directives d'un conseil consultatif aéroportuaire, pour la commercialisation, le développement commercial et la planification intégrée [...] ». Comprendra qui veut, car il n'y a que ces quelques lignes pour expliquer ce que sera la nouvelle administration. Cette confusion en dit long sur l'improvisation dans laquelle nage ce gouvernement. On apprendra finalement que la structure proposée devrait être « autonome et représentative du milieu ». Quand au conseil consultatif, sa fonction et sa composition restent encore des plus obscures.

Semblable cafouillage donne l'impression que le gouvernement ne sait pas où il va dans ce dossier. Vis-à-vis de l'opinion publique, il a nettement manqué le bateau... et l'avion !. Mais il peut encore se racheter s'il sait prendre rapidement deux mesures aussi élémentaires qu'urgentes.

Premièrement, M. Mulroney doit confier le dossier aéroportuaire à un ministre jouissant d'une

autorité suffisante tant à l'intérieur du gouvernement qu'auprès de la population de la région de Montréal. Il ne s'agit pas de remettre en cause la décision annoncée jeudi par Ottawa. Le réseau bi-aéroportuaire est certes insatisfaisant mais il peut être rapidement amélioré si la région est dotée d'une structure unifiée, autonome et responsable. Un tel changement et tous les autres dont il a été question, risquent d'être reportés ou tout simplement oubliés, s'ils ne sont pas inspirés par un ministre disposant d'un pouvoir reconnu.

Deuxièmement, le gouvernement doit indiquer clairement quel type d'administration aéroportuaire il entend créer dans la région. La confusion dont il a fait preuve est d'autant plus étonnante qu'il dispose d'un rapport étoffé sur ce sujet. Remis au gouvernement cet automne, ce rapport « sur l'avenir de la gestion des aéroports canadiens » a été préparé par un groupe de travail à la demande du ministère des Transports. On y trouve des recommandations précises sur quatre modèles organisationnels des aéroports au Canada, dont celui de l'administration locale autonome, composée de représentants du milieu.

Il s'agit bien sûr d'une réforme majeure qui impliquerait des changements législatifs et aussi quelques bouleversements au ministère des Transports habitué de gérer du haut de sa seule autorité l'ensemble du réseau aéroportuaire canadien. Mais des transformations semblables n'ont-elles pas été amorcées, avec succès, dans le secteur des ports. L'heure est venue d'en faire autant dans le domaine du transport aérien. Le groupe de travail signale, à titre d'exemple, que le système actuel de gestion génère un déficit pour la seule année 1985-86 de \$ 750 à \$ 800 millions. Et les coûts d'exploitation continuent d'augmenter beaucoup plus rapidement que les revenus.

Les ministres André Bissonnette et Robert De Cotret ont « évoqué » jeudi la présentation d'un projet de loi instituant un seul aéroport et la formation d'une entité administrative unique pour l'ensemble du réseau aéroportuaire de la région de Montréal. Mais quand ? Le gouvernement n'a pas encore défini sa politique générale sur la gestion des aéroports au Canada. Quel est son échéancier ? La prochaine élection approche à grand pas. Le gouvernement doit avoir le courage de mener à terme cette réforme.

L'attitude du gouvernement dans le dossier aéroportuaire manque de crédibilité. S'il veut être pris au sérieux, il devra démontrer clairement, outre sa volonté d'agir, qu'il rejette vraiment le statu quo.

— ALBERT JUNEAU

Les grenades linguistiques

QUÉBEC

GILLES LESAGE

LE GOUVERNEMENT doit présenter à la mi-novembre, au plus tard, les projets qu'il veut faire adopter par l'Assemblée nationale avant Noël. La mesure, qui date de quelques années, vise à donner aux députés et aux intéressés un délai suffisant pour prendre connaissance des projets, puis pour leur étude. L'on voulait ainsi éviter les engorgements de fin de session, les courses à obstacles nocturnes, les corridas qui transforment l'Assemblée en cirque parlementaire. Au surplus, les libéraux avaient promis de légiférer moins et mieux, avec méthode et dans l'ordre, sans précipitation.

Par on ne sait quel atavisme ou maléfice, en raison de son incurie ou d'une stratégie à courte vue, le gouvernement s'est plongé dans une guerre de tranchées linguistiques, grenades à l'appui des deux côtés du fossé qui se creuse du nouveau. Ce n'est pas la faute du leader parlementaire, M. Michel Gratton, qui fait de son mieux pour limiter les dégâts et tenter de présenter un bilan... présentable, à l'ajournement, dans deux semaines. Mais ses collègues, au premier chef M. Robert Bourassa et, à cause de lui, Mmes Lise Bacon et Thérèse Lavoie-Roux, n'ont pas su éviter le champ de mines que les péquistes allument comme des feux de brousse, à loisir.

Dès son entrée en fonction, il y a un an, la ministre des Affaires culturelles a fait part de son intention de regrouper les organismes issus de la charte de la langue française (loi 101), pour des fins d'économie et d'efficacité administrative. Mais elle a attendu la date limite pour présenter le projet de loi 140, qui découle en bonne partie des recommandations du comité Lalonde qu'elle avait formé au début de l'été.

D'autre part, il y a au moins deux ans que les libéraux se proposent, de retour au pouvoir, de prévoir de façon législative le droit à toute personne d'expression anglaise de recevoir dans sa langue des services de santé et des services sociaux. Mais la ministre de la Santé et des Services sociaux a aussi attendu jusqu'à la mi-novembre pour rendre public le projet 142, qui fait suite à cet engagement.

Première erreur. Déposées

parmi une vingtaine d'autres, en vrac, les deux pièces linguistiques n'ont fait l'objet d'aucune présentation publique de la part du gouvernement; il a plutôt mis l'accent sur la réforme du régime forestier et sur celle du code de la sécurité routière, dont les grandes lignes étaient déjà connues. Pas de conférence de presse de la part de Mme Lise Bacon pour expliquer en quoi le chambardement des structures linguistiques est essentiel et de la première urgence. Pas le moindre communiqué de sa collègue de la Santé et des Services sociaux pour justifier une loi spécifique qui s'ajoute aux dispositions de la loi 101 concernant les services anglophones.

De façon délibérée ou non, le gouvernement a fait comme s'il n'y avait pas là de la dynamite, comme chaque fois que l'on effleure, si peu que ce soit, les symboles linguistiques. Plutôt que de prendre le temps de mettre au point une politique d'ensemble, tenant compte notamment du jugement de la Cour d'appel sur la langue de l'affichage, il a préféré procéder à la pièce. Il pensait que ces technicalités, qui font consensus à ses yeux, passeraient comme deux lettres à la poste, ainsi que l'on disait dans le bon vieux temps. Mal lui en prit. L'opposition péquiste qui, depuis un an, cherchait en vain le défaut de la cuirasse libérale, sauta avec allégresse sur l'aubaine. A peine une heure après le dépôt des deux projets, M. Pierre Marc Johnson et ses troupes de choc, en un rare front uni, montaient à l'assaut de la forteresse.

Ca n'a pas cessé depuis. Pendant que M. Bourassa s'esquintait à de subtiles distinctions pour tenter de prouver qu'il ne touche pas à la loi 101 et que l'essentiel est sauve, pendant qu'il amorçait en douceur un savant mouvement de recul concernant le projet 140 modifiant la charte de la langue française - tiens, tiens! - et qu'il s'accrochait au second, de nature « humanitaire », le PQ tirait à boulets rouges, à droite et à gauche, sans nuances, oubliant même ses propres engagements électoraux à l'égard de la minorité anglophone.

Il a fallu trois semaines avant que l'on commence à y voir un peu clair dans les intentions gouvernementales. Et encore. Tout se passe comme si les deux ministres, chacune de son côté, avaient concocté leurs projets en vase clos, et comme si, saisi par les remous et les vagues, le gouvernement naviguait à vue dans la tourmente. A tel

point que, à peine présentés, les deux projets feront l'objet d'amendements la semaine prochaine, notamment pour préciser ce que signifie le charabia « des personnes en majorité non francophones » (sic) que vise le projet 140. On a la pénible impression que l'un et l'autre projet ont été, sinon improvisés, du moins mal ficelés, pressés que les ministres étaient par l'heure de tombée parlementaire.

A tort ou à raison, Mme Bacon fait comme si elle avait hâte d'en finir avec des organismes linguistiques, dont certains dirigeants lui donnent du fil à retordre. En revanche, personne ne soupçonne Mme Lavoie-Roux de régler ses comptes personnels mais, hier encore, des intéressés au premier chef par son projet s'interrogeaient sur ses intentions profondes. Voilà pour la transparence et la limpidité gouvernementales!

Celles de l'opposition sont claires comme de l'eau de roche. Si le gouvernement insiste pour donner aux anglophones leur symbole linguistique, il devra le faire sans l'appui des péquistes qui, au besoin, se prononceraient contre la vertu. Ils sont prêts à faire les martyrs, à se laisser imposer la clôture, la guillotine. Le gouvernement vient bien leur faire plaisir, mais pas trop quand même. C'est-à-dire qu'il est décidé à donner aux anglophones le cadeau de Noël qu'ils attendent - comme, il y a dix ans, les francophones aspiraient à la loi 101 - mais la réforme des structures, elle, attendra. Car, pour la passer, il faudrait une couple d'autres coupes. Comme le dit si joliment Mme Bacon, inspirée par son chef: l'humanité avant la structure!

D'autant que nécessité fait loi. Le temps est tellement restreint, les projets de loi à l'étude si nombreux et volumineux que, pour arriver à toutes ses fins, le gouvernement devrait brûler des étapes législatives. L'opposition ne l'aidera certes pas en ce sens, elle qui, pour retarder à l'extrême l'étude de projets litigieux, fait de l'obstruction systématique sur des projets avec lesquels elle est pourtant d'accord. Ainsi va le jeu parlementaire. En laissant sur le carreau les structures linguistiques, M. Bourassa criera aux méchants péquistes, les empêchant de tourner en rond.

Au fond, le premier ministre sera soulagé. Pour un temps. Car les symboles-grenades linguistiques resteront au feuillet du printemps...

L'art d'encore reculer

L'ACTUALITÉ

JEAN-CLAUDE LECLERC

ENCORE UN PEU et notre Québec paranoïaque se découvrirait un autre complot contre la nation ! Pourtant, elle n'avait rien pour nuire à la majorité francophone — et à peine de quoi rassurer les minorités de Montréal — cette *Déclaration du Gouvernement du Québec sur les relations inter-ethniques et inter-linguistiques*. Mais avec ses tergiversations au sujet de la Loi 101, le Premier ministre aura réussi à recréer un climat propre à discréditer même une initiative valable, et à provoquer, involontairement sans doute, mais réellement quand même, un autre conflit symbolique de nature à éloigner les communautés visées par la « Déclaration ».

C'est ce qui s'appelle pratiquer, et pas seulement chez M. Robert Bourassa, l'art d'encore reculer, comme si la collectivité québécoise n'avait rien appris des secousses qu'elle a connues au cours des vingt-cinq dernières années.

Vu de Québec, et surtout d'une Assemblée nationale où la chienlit linguistique a repris de plus belle, le projet n'a pas manqué de semer la confusion, voire d'ouvrir la porte aux procès d'intentions. La plupart ont pris cette initiative pour une autre manœuvre ministérielle visant à plaire à la « minorité tapageuse », sinon à nuire à notre majorité sempiternellement inquiète.

À chaque projet de loi, va-t-on encore longtemps revivre les affres des émeutes de Saint-Léonard, sinon les humiliations du temps du Queen Elizabeth ?

Comble du paradoxe dans cette affaire, on aura encore une fois réussi à laisser pour compte les minorités, comme si elles ne devaient jamais parvenir à participer aux débats, dans cette société québécoise dont on dit pourtant qu'elles font désormais partie, sans discrimination. Le triste sort fait au projet de Déclaration illustre, s'il en était besoin, que les groupes dits ethniques et les minorités sont en pratique relégués au dernier rang dans les milieux bien.

Dans les autres, la discrimination et le racisme ne se cachent même

plus, et pas seulement dans une certaine industrie du taxi en métropole, mais dans le logement, l'emploi, et la participation communautaire. Partout, dans les ministères comme dans les médias, on affiche l'ouverture; on se targue d'être une des sociétés les moins racistes. Mais cette bonne conscience ethnocentrique est demeurée, à ce jour, incapable d'esquisser un projet de société multiculturelle.

L'idée d'une Déclaration visait, à l'origine, autant à encourager les minorités qu'à inscrire à son tour le Québec sur la liste des pays qui s'engagent officiellement dans la décennie, proclamée par les Nations unies, de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. L'initiative ne venait pas du Parti libéral du Québec, mais de la Commission des droits de la personne. Or, la Commission, loin d'y voir un instrument superfétatoire, en avait rédigé elle-même une première version.

La Commission des droits de la personne et le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, qui a participé également au projet, ont observé, dans le dérapage, une discrétion quasi complète, n'étant ni l'un ni l'autre en position d'engager la polémique avec des médias ou des partis politiques. Ces deux organismes sont néanmoins à même de mesurer jusqu'où le racisme sévit dans nos milieux, et quelle difficulté on rencontre dans les relations inter-ethniques.

Dans l'accomplissement de leur mandat respectif, en particulier en matière de problèmes intercommunautaires, la Commission et le Conseil ressentaient, à la lumière de l'expérience, le besoin d'un appui public et non équivoque de la part des autorités. Hélas ! les deux organismes et les « autres » communautés ont eu droit à une bêtise monumentale. En même temps, le Québec aura paru ajouter à son héritage de méfiance, de malentendu et de crainte, que la Déclaration visait justement à liquider, en principe du moins.

Les autorités publiques, ici comme ailleurs, ont pourtant une lourde part de responsabilité dans le maintien comme dans l'élimination des préjugés. Nul n'ose plus dans les partis proposer officiellement des mesures sectaires comme on n'en manquait pas autrefois ! Mais sous des dehors peints aux couleurs des

grandes chartes des droits fondamentaux, les moeurs anciennes sommeillent, et il ne faut pas grand chose pour les réveiller.

Comment revenir de cette équipée stupide, et retrouver la voie dans laquelle devait normalement s'engager, le 10 décembre prochain, un Parlement québécois pour une fois serein et unanime ?

La responsabilité en incombait d'abord à l'opposition officielle. Le Parti québécois a exploité l'incident comme il le fait des déboires linguistiques du gouvernement libéral. Mais à ce jeu dangereux, où le PQ ne regagne du terrain chez les francophones qu'en minant, ailleurs, ce qu'il y a chèrement conquis, c'est notre recul à tous qu'il provoque.

Le chef de l'opposition, M. Pierre-Marc Johnson, ne s'est heureusement pas contenté de sa « réflexion » sur les communautés culturelles. Il aurait accepté, depuis, de mettre la « Déclaration » au-dessus des rivalités partisanes. Le développement, s'il se confirme, est bienvenu. On lira avec le plus grand intérêt les modifications qu'il aura pu exiger du gouvernement avant de donner finalement son accord.

Car, le rapprochement entre toutes les communautés et l'élimination des frictions ethniques et de la discrimination raciale, restent extrêmement importants pour l'avenir du Québec, sa croissance, son climat économique et social. Cela vaut de passer bien avant l'entreprise mal avisée de réforme de la Charte de la langue française, de ses organismes et de ses « irritants ».

Quant à elles, les communautés culturelles, notamment à Montréal, doivent tirer de cette triste mésaventure une profitable leçon politique. Ne gagnent-elles pas à régler elles-mêmes leurs rapports, à gérer leurs différences, et à neutraliser le fanatisme, sans d'abord attendre de l'État un secours qui risquerait de décevoir ? Dans cette importante dynamique, les francophones à la majorité incertaine doivent apprendre à réagir avec le sens des responsabilités que donnent — au temps de la maturité — le nombre et le pouvoir.

Après la Déclaration du 10 décembre, il nous restera tous à découvrir l'art de progresser ensemble.

LETTRES AU DEVOIR

■ Zèle intempestif des policiers

AUTOMOBILISTES ! Attention ! ne vous avancez pas sur un feu jaune, même si votre auto a un certain élan et que vous ne puissiez reculer sans danger, parce qu'un policier-patrouilleur, bien dissimulé sur le coin voisin, bondira sur vous comme un jeune fauve sur sa proie et vous délinquerez, en moins de temps qu'il ne faut pour entamer dialogue, un billet précis, détaillé, préemptoire, contre lequel vous ne pourrez absolument rien ! (\$ 50 pour un feu qu'on qualifiera de « rouge ».)

Et cela, il le sait, votre supergoutteur !... il ne lésine pas... il en a beaucoup d'autres à prendre, comme vous, qui rapporterez à la municipalité, surtout à la fin du mois... et montreront, sans doute, qu'il a beaucoup travaillé ! Même le chef de ce patrouilleur zélé, en jugeant les faits anodins, ne pourra annuler votre billet sans que vous n'alliez en procès et payiez des frais additionnels !...

Une fois écrit, le billet est sacré !... pas d'issue !... vous payez ! Il importe donc de l'écrire vite, sans discussion !

Beaucoup de peccadilles prennent le temps des choses importantes... mais votre policier ne le sait pas ! On ne le lui a pas dit ! Son chef, au poste, reçoit des appels comme quoi la police n'est pas assez sévère ! Alors, sans discernement, on frappe à droite, à gauche, de tous côtés ! La sévérité intempestive, le professionnalisme, prennent le pas sur l'humanité et l'esprit des lois !

La parole d'une bonne citoyenne ne vaut rien contre celle d'un bon policier ! Et, vous continuez votre petit bonhomme de chemin en vous demandant ce qui vous arrivera au prochain coin, ou à la prochaine sortie ?

Vous devrez, tout de même, faire partie des « Opérations-Tandem » ; faire confiance aux policiers qui vous conseillent contre le vol... les seconder dans les appels à l'aide... les faire aimer par les enfants... collaborer avec eux, autant que possible...

On a de moins en moins de policiers, par manque d'argent... parce qu'ils démissionnent, critiqués par la population, apeurés par des dangers imprévisibles, mais ils vont, tête haute, sûrs de leur irréprochabilité !

Vos responsabilités sont grandes, messieurs, et vos fonctions sont hautes ! Nous le sa-

vons ! Mais il vous faudrait penser la tête un peu, et dire vous aussi : mea culpa ! Ne vous attendez pas à des peccadilles... on a trop besoin de vous !

Peu de citoyens prennent la peine d'écrire... cependant, sachez qu'un téléphone de plainte suppose « dix » mécontents... et, une lettre, en suppose « cent » ! Multipliez donc ma lettre par cent !

Comme je sais que le plus sage de deux contestataires est toujours celui qui cède... je cède, messieurs, et je paie ! Mais votre tactique de patrouillage doit être révisée, et... vos parcomètres brisés, aussi !

— MONIQUE TESSIER

Montréal, le 2 décembre.

■ Nos oripeaux

UNE FOIS de plus nos dirigeants portent atteinte à l'intégrité de la nation québécoise en voulant obtenir la bilinguisation des francophones du Québec.

« Nous sommes trop nombreux pour nous faire entendre... » chantait, il y a vingt ans, Claude Léveillé. Cela demeure d'actualité : Léveillé pourrait encore le chanter aujourd'hui si nos postes de radio lui laissaient, à l'occasion, une petite place.

L'amour de sa langue, le désir de la conserver, envers et contre tous, voilà une constante de l'histoire de ce peuple qui est le mien. Malheureusement, cela se produira souvent au cours de notre histoire, l'élite actuelle en a perdu la souvenance.

J'aime vivre en français dans ce pays qui est le mien. C'est en français que j'accède à l'universel. C'est en français que je suis cosmopolite. Je considère comme une insulte à ma dignité cette obligation de jouer ou de travailler en anglais dans mon pays. (Même si l'objectif avoué de ces politiques est de permettre aux anglophones de recevoir des services en anglais.) J'éprouve du respect pour les anglophones, cependant je m'attends au même respect de leur part.

Mais actuellement, comme ce fut le cas bien souvent dans notre histoire, ceux qui s'acharnent à nous détruire, pour se mettre en valeur, sont francophones. En effet, le travail efficace de nos élites politiques (n'excluant pas certains membres du Parti dit des Québécois) contribue à réduire nos chances de survie en terre d'Amérique.

Diviser pour régner, voilà la vieille stratégie toujours efficace, utilisée par les Anglais dans tout le Commonwealth pour obtenir des privilèges au détriment de la majorité.

Ainsi avec l'appui de nos politiciens et d'une certaine élite la civilisation anglaise s'impose chez

nous et nous devenons trop nombreux pour nous faire entendre en ce pays qui fut le nôtre.

Nous périssions en criant notre amour de la civilisation française haut et fort ; et hissons, avec fierté, les oripeaux qui nous tiennent lieu de drapeau : la loi 101.

— JACQUES DELORME

Sherbrooke, le 26 novembre.

■ Droit de parole

LE 21 novembre, Radio-Québec nous présentait à l'émission *Droit de parole* une rencontre avec des danseuses et danseurs nus. Les chers spectateurs ont pu voir... s'exprimer ceux et celles qui exercent un tel métier, puisque, paraît-il, c'est devenu un métier louable en plus d'être lucratif. Peut-être même apparaîtra-t-il dans la liste d'emplois au Centre de Main-d'Oeuvre. Pourquoi pas ?

Alors, puisque tout reçoit même audience et même bénédiction, j'aurais une suggestion à faire à Mme Claire Lamarche : pourquoi ne pas inviter à *Droit de parole*, « même s'il faudra des efforts pour les convaincre », des pères qui violent leurs filles, des professeurs qui couchent avec leurs élèves, des professionnels qui organisent des partouzes, etc... Et puis, avec un peu d'imagination, on trouverait sans doute encore mieux.

En général, je trouve cette émission bien menée, mais ce soir-là j'ai décroché.

— GÉRARD BLAIS

Saint-Augustin, le 24 novembre.

■ Lettre à la Commission de protection de la langue française

LE 12 novembre dernier, j'ai reçu dans ma boîte à lettres deux cahiers publicitaires unilingues anglais.

Abasourdi, bien que psychologiquement préparée depuis quelques mois par des publicités bilingues (j'avais presque repris l'habitude de lire une ligne sur deux : farine tout usage al purpouse flour...), je téléphonai à votre Commission qui m'envoya sur le champ une « demande d'enquête ».

Je m'excuse d'avoir tardé à vous la retourner car il a fallu à plusieurs reprises que j'en fasse des photocopies, des publicités analogues arrivant presque chaque jour. Avant que le dossier n'empile, je vous envoie quelques exemples. J'espère que vous aurez la possibilité de vous en occuper avant que M. Bourassa ne démantèle votre organisme.

— CHANTAL MALLEN

St-Laurent, le 4 décembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00

Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 139\$ par année
75\$ 6 mois
39\$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 145\$ par année
79\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Télélobe, la grosse affaire



LES ANNÉES QUI VIENNENT

JEAN-PAUL L'ALLIER

TÉLÉLOBE est la société de la Couronne fédérale qui n'a vraisemblablement aucun problème financier. En fait, c'est une bonne affaire et une affaire qui marche fort bien. Elle paie des taxes de l'ordre de 30 à 40 millions par année et des dividendes de près de 100 millions, sur des périodes de dix-huit à vingt-quatre mois.

Dans un secteur de pointe, celui de la gestion et de l'exploitation des satellites aux fins de communications nationales et internationales, Télélobe jouit de par la volonté du gouvernement fédéral d'un monopole qui bien sûr la sert très bien, et nous, Canadiens, du même coup.

Par contre, comme société de la Couronne, elle peut sans doute développer des services, faire des investissements de recherche, couvrir des champs qui pourraient n'être pas considérés comme suffisamment ou immédiatement rentables par l'entreprise privée.

Or, Télélobe est à vendre, c'est officiel. Les offres se préparent depuis des mois. Ce n'est certes pas une entreprise à la portée de toutes les bourses puisqu'on parle d'un demi-milliard, selon les conditions qui pourraient être faites. Cependant, Télélobe peut valoir beaucoup comme finalement ne pas valoir grand chose. C'est largement le droit d'exercer un monopole qui donne à Télélobe son rendement

actuel et donc une bonne partie de sa valeur marchande possible.

Mais dans un contexte de déréglementation et de concurrence, il n'est pas sûr que nos géants de la communication comme Bell Canada aient effectivement besoin d'acheter à gros prix Télélobe pour développer des services parallèles ou concurrentiels qui auraient certainement le même niveau de qualité et de pertinence.

Si par ailleurs l'acquéreur est plutôt une entreprise de financement, elle a besoin des équipements, des installations et aussi du monopole dont dispose actuellement l'entreprise pour garantir la pertinence de l'investissement à faire autant que pour décider de la somme réelle à offrir pour acquérir la société d'État.

Ces questions semblent bien compliquées et elles le sont sans doute, selon les multiples hypothèses avec lesquelles on peut spéculer. Ce qui compte cependant, pour les actionnaires que nous sommes, citoyens et contribuables, c'est de savoir s'il est essentiel que le gouvernement fédéral soit propriétaire d'un monopole de cette nature, à l'avant-garde de la technologie, du développement des télécommunications et même de l'action internationale. Serions-nous aussi bien servis si les affaires que gère Télélobe l'étaient dans le ca-

dre de grandes entreprises privées qui se doivent avant tout à leur propres objectifs et à leurs propres intérêts ?

Les acquéreurs ne sont pas nombreux, deux ou trois peut-être et ils peuvent tous, à des titres divers, prétendre à leur capacité d'assumer la relève de la société d'État à la poursuite d'objectifs en gros semblables à ceux qu'elle s'est donnée aujourd'hui. Est-ce aussi vrai que cela peut sembler possible ?

Certains diront que Télélobe doit demeurer propriété d'État, précisément parce que ce n'est pas un canard boiteux et que l'État y trouve son compte. D'autres, à peu près à partir des mêmes critères politiques, diront qu'il n'appartient pas à un gouvernement, même pas une société de la Couronne, d'exploiter des services que l'entreprise privée peut très bien exploiter sans mettre en danger l'intérêt commun. Toutes les preuves ne sont pas faites, loin de là.

Une chose est sûre cependant : rien ne presse, à tout le moins si on se place dans l'optique objective de l'administration publique, pour liquider une entreprise qui ne pèse pas, bien au contraire, sur le trésor public. Où donc est l'urgence ? Qui donc a intérêt à briser ce monopole, à tout le moins à moyen terme, et qu'avons-nous comme garantie que les parcelles de notre souveraineté qui sont dans cette société seront résolument protégées et développées, surtout dans le contexte plus général d'un libre-échange appréhendé avec les États-Unis ?

Les informations font défaut au sujet de la privatisation de Télélobe. Certes, le Gouvernement fédéral a son point de vue politique et il sait ce qu'il veut faire à ce sujet. Ce qui est moins clair, c'est pour-

quoi il veut le faire et ce qui en découlera pour nous, dans les années qui viennent.

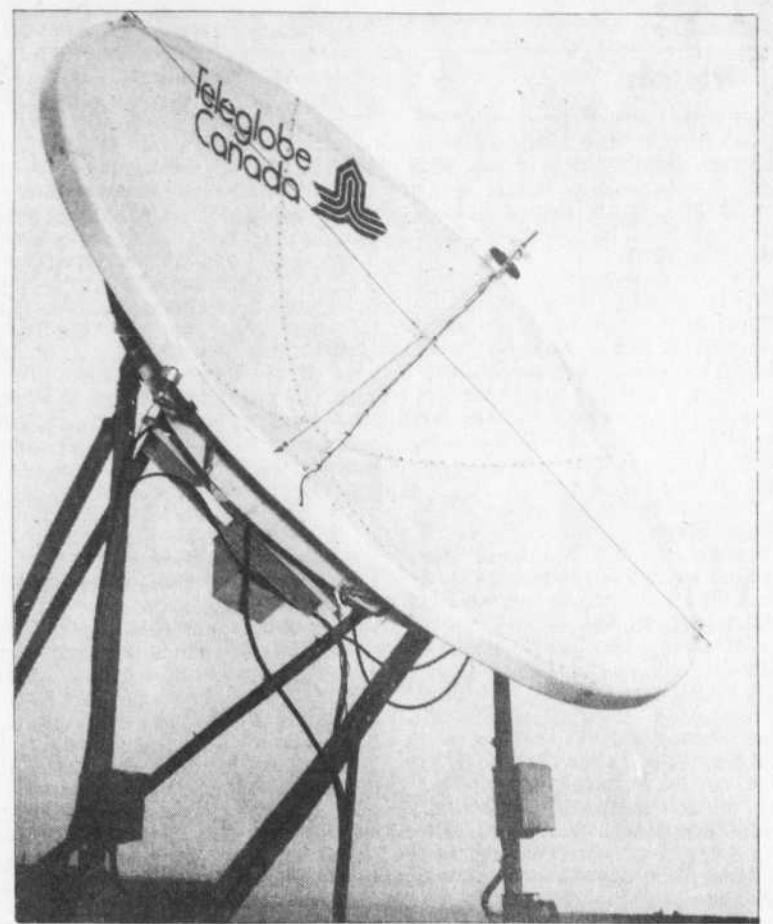
D'un autre côté, ceux qui détiennent la véritable information au sujet de Télélobe, de son potentiel, de ses défis, de son importance stratégique sont tous pour la plupart à l'intérieur de la société d'État et son coince entre d'une part leur cohabitation éventuelle avec les acheteurs possibles et d'autre part leur allégeance, comme fonctionnaires d'État, aux autorités politiques fédérales.

Autour d'eux, ce sont les concurrents à l'achat qui donneront leur point de vue, forcément orienté dans le sens de leurs propres intérêts par rapport à cette éventuelle transaction.

Télélobe, pour nous, Canadiens et Québécois, c'est une grosse affaire, une très grosse affaire mais c'est aussi plus que ça. On peut peut-être se passer sans difficulté de la raffinerie de sucre de Saint-Hilaire mais il n'est ni certain, ni évident, alors que tout le reste appartient déjà à l'entreprise privée, que l'État doive se retirer d'un champ aussi stratégique et névralgique par rapport à notre développement, à nos besoins et à notre indépendance politique dans un domaine hautement névralgique comme celui des télécommunications et des communications par satellites.

Cependant, que l'État fédéral se retire, apparemment pressé, du domaine de la télécommunication par satellite ne présente ni les caractères d'urgence ni les éléments d'intérêt indéniables par rapport aux responsabilités que doit assumer un gouvernement à l'égard de l'ensemble de sa population.

Lorsqu'il s'agit de vendre une entreprise ou une chaîne de radio ou



de télévision, les sensibilités sont vite à fleur de peau. Télélobe est certainement aussi importante, pour la communauté canadienne, que peuvent l'être nos grandes entreprises publiques et privées de radio et de télédiffusion. Il ne faudrait pas considérer Télélobe comme une entreprise parmi d'autres dans la panoplie de ce qui pourrait être mis en vente par les gouvernements d'Ottawa ou de Québec simplement parce qu'elle est moins voyante aux yeux pressés de l'opinion publique.

Quiconque voudrait toucher à Radio-Canada pour privatiser la té-

lvision d'État se frapperait au mur infranchissable que dresseraient sans doute bon nombre de groupes et de citoyens. Télélobe n'est pas moins importante, parmi les entreprises qui permettent de fonder notre avenir. Oui, Télélobe est une grosse et bonne affaire. Elle pourrait l'être pour les acquéreurs mais l'est déjà pour les contribuables que nous sommes. Il faut cependant la reconnaître avant tout comme une affaire publique en voie de privatisation plutôt que comme le retour à l'entreprise privée de ce qui aurait toujours dû s'y trouver.

Guatemala :

L'aide ne bénéficie qu'aux militaires

KATHRYN ANDERSON

Cette prise de position sur le Guatemala élaborée par l'auteur a reçu l'appui des groupes, organismes et individus dont on trouvera les noms à la fin

L'ARRIVÉE au pouvoir d'un gouvernement civil au Guatemala a amené le gouvernement canadien à examiner la possibilité de reprendre l'aide économique à ce pays, suspendue en 1981 en raison des violations systématiques des droits de l'homme. En septembre dernier, M. René de Leon Schlotter, ministre du Développement guatémaltèque, effectuait une visite officielle au Canada. À cette occasion, il rencontrait des représentants fédéraux et provinciaux afin de solliciter leur appui.

Le Guatemala, porte d'entrée à l'Amérique centrale, vit depuis plus de 30 ans sous le règne de la terreur : au cours des trois dernières décennies, plus de 38.000 Guatémaltèques ont été portés disparus; depuis 1979 seulement, 50.000 personnes ont été assassinées, 200.000 autres ont dû se réfugier à l'extérieur du pays, tandis que les évêques du Guatemala évaluent à plus d'un million le nombre de Guatémaltèques ayant dû fuir leur lieu d'origine en raison de la violence.

En décembre dernier, le démocrate-chrétien Vinicio Cerezo était élu président du Guatemala, après 30 ans de pouvoir militaire quasi ininterrompu. C'est avec scepticisme que les observateurs ont accueilli ce transfert de pouvoir, car en fait, ce « retour des militaires à leurs baraquas » ne correspond pas à un retrait des forces armées de la vie politique et économique du pays. Au contraire, l'avènement d'un gouvernement civil s'inscrit plutôt dans un plan complexe de contre-insurrection mis de l'avant par les militaires dès 1982.

Ce plan comportait initialement trois étapes. La première, dite « d'attaque », s'était traduite par le massacre brutal de dizaines de milliers de paysans indiens et la destruction de plus de 400 villages des hauts plateaux du nord-ouest du pays. La seconde étape, appelée de « consolidation », avait vu le rassemblement des survivants aux massacres en un réseau de « villages-modèles » et de « pôles de développement ». Plusieurs organismes internationaux de droits de la personne ont qualifié ces villages de véritables camps de concentration : les moindres faits et gestes de ces paysans indiens, dont le nombre s'élève à plus de 30.000, y sont épiés et contrôlés par une militarisation totale de tous les aspects de leur vie quotidienne.

La troisième étape visait à permettre l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement civil sans menacer le pouvoir absolu des militaires. Confronté à une crise économique sans précédent, le régime devait se refaire une image afin de briser son isolement et ainsi attirer le financement international nécessaire au maintien des mécanismes de contrôle de la population.

Toutefois, préalablement à la passion des pouvoirs, la mise en place d'un « système de coordination inter-institutionnelle », véritable pouvoir parallèle, est venue assurer la mainmise des militaires sur tous les aspects du développement économique du pays ainsi que sur tous les orga-



La police anti-émeute fait la garde devant le centre civique de la capitale, Guatemala

nismes gouvernementaux, même après l'instauration d'un président et d'un cabinet.

Ce système demeure encore aujourd'hui contrôlé par les militaires, malgré quelques changements superficiels apportés par le nouveau gouvernement.

Non seulement Vinicio Cerezo n'a entrepris aucune action concrète pour démanteler ces mécanismes de contrôle de la population, mais il a lui-même participé, en février dernier, à l'inauguration d'un nouveau « pôle de développement » dans le département d'Alta Verapaz.

Huit mois après l'entrée en fonction du nouveau président, le tableau ne cesse de s'assombrir, alors que sa marge de manœuvre, face à l'omniprésence de l'armée, ne cesse de décroître. Au fil des mois, Cerezo s'est révélé tout à fait incapable de contrôler les groupes militaires et

para-militaires qui continuent d'assassiner froidement tout présumé opposant au régime.

Ainsi, depuis le début du terme de Cerezo, en moyenne 40 assassinats politiques ont été perpétrés chaque mois et cette moyenne tendait à augmenter au cours des derniers mois.

La répression est donc en voie de reprendre son « cours normal », malgré la dissolution spectaculaire du « Département d'investigation technique », organe important relié à la police secrète.

Cerezo a dû se désister d'une promesse faite à un organisme composé de familles de personnes « portées disparues », le Groupe d'appui mutuel (GAM). Le président avait déclaré qu'une commission chargée d'enquêter sur le sort des individus séquestrés serait mise sur pied dès le 30 juin. Le 5 juin, il en remettait la création à une date ultérieure, après

avoir exhorté le GAM à oublier le passé pour mieux construire la démocratie présente.

Depuis, les membres du GAM sont constamment l'objet de menaces de la part de groupes militaires et para-militaires.

En fait, Cerezo est confronté à une impasse, les militaires ayant pris soin de faire passer, avant de remettre le pouvoir, un décret concédant une amnistie générale pour tous les délits commis entre le 23 mars 1982 et le 14 janvier 1986, date d'entrée en fonction du président.

Cerezo aurait pu abroger ledit décret, faire déclarer inconstitutionnelle cette singulière auto-amnistie qui couvre, ironiquement, la période la plus sanglante de l'histoire récente du Guatemala. Sa décision de ne pas le faire laisse transparaître la vulnérabilité de son gouvernement.

Les huit premiers mois du mandat de Cerezo ont donc clairement démontré que, loin de gagner du terrain sur l'hégémonie des forces armées, son gouvernement a accusé d'importants reculs, se voyant maintenant dans l'obligation de s'afficher comme collaborateur des forces armées. « Je peux affirmer que l'institution armée se trouve en ce moment à la tête des Guatémaltèques pour consolider le processus démocratique... » (Noticias de Guatemala, juillet 1986) devait-il déclarer à l'occasion du 15^e anniversaire de l'armée, en juin dernier.

Les élections n'auront donc pas apporté de changement substantiel pour la majorité du peuple guat-

Voir page A-14 : Guatemala

revue possibles AUTOMNE 1986

possibles VOLUMES 11 & NUMÉRO 1 AUTOMNE 1986



Comité de rédaction: Rose Marie Arbour, Francine Couture, Marcel Fournier, Gabriel Gagnon, Lise Gauvin, Raymond Sabriel, André Thibault. Secrétariat et administration: Suzanne, Marie Bouchard, teur(trices): Eric Aisene, Marie Bouchard, Roland Giguère, Gaston Miron, Marcel Rioux, Jacques T. Godbout. La couverture: graphique et maquette de la couverture: Nicole Morisset. Pour l'illustration: Photo de Francine Larivée.

DANS CE NUMÉRO

Ma chère Raymond
ANNIE LECLERC
Régionalisme
et mouvement de paix
JEAN GUY VAILLANCOURT
RONALD BABIN
Le Canada, la paix
et le désarmement:
une réalité?
REMI HYPPA
A l'Est
la colonne bat de l'aille
MICHELLE DE SEVE
Pourquoi cette course
aux armements?
SIDNEY LENS
De l'air léger
FRANCE THÉRET
Le CSN et le désarmement
Le RCM, le désarmement et la ville
ANDRÉ LÉVY
Fuir la terre
PIERRE CHATELON
Lettre à un pilote
ANDRÉ THIBAUT
A la CEQ
MICHELLE SCOTTE
L'invasion du
Québec-Labrador par l'OTAN
PETER ARMSTRONG
Taire Terre
L'étoile s'étoile
PIERRE BELISLE
Nos impôts pour la paix
SIRGE MINGEAU
La position stratégique
du Canada dans le
système mondial
STEPHANE GENDRON
Je n'aurais pas le temps
FRANCINE LÉVY
La guerre pensée
par Hannah Arendt
MICHELLE DUNAL
Créer la liberté pour
se prendre en charge
CHRISTIAN BARRETT
ANNICK BÉVÉ
RENE GAUDET
EDITH GAUDET
PIERRE PAQUETTE
Le grand jeu
de l'intelligence
PAUL CHAMBERLAND

BULLETIN D'ABONNEMENT

Abonnement institutionnel: 25,00 \$
Abonnement de soutien: 25,00 \$
le numéro: 6,00 \$
Revue Possibles, B.P. 114, Succursale Côte-des-Neiges, Montréal, Québec H3S 2S4

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
PROVINCE _____ TÉLÉPHONE _____
OCCUPATION _____
C.I.-JOINT _____ MANDAT-POSTE AU MONTANT DE 13,00\$ POUR UN AN
ABONNEMENT À QUATRE NUMÉROS À COMPTER DU NUMÉRO _____

DES CHIFFRES ET DES LETTRES

JEUX

de notre temps

MAGAZINE QUI JOUE AVEC LES MOTS ET LES CHIFFRES

en vente partout 2,25 \$

L'ÉMISSION « DES CHIFFRES ET DES LETTRES » EST DIFFUSÉE À 18 HEURES 30 SUR TVFO (reprise à 11 h 30)

De 8 heures à minuit

7 jours par semaine

RENAUD-BRAY

5219, Côte-des-Neiges — (514) 342-1515

L'ENFER

BELLETTO

L'ENFER

ROMAN

POL

C'est BELLETTO et le PRIX FÉMINA 1986

«Une intrigue complexe et palpitante». (Lire)

«Une preuve que la littérature policière peut mener à la littérature tout court. Et à la meilleure». Pierre Démonon (Marie-Claire)

«Un des meilleurs livres que j'ai présentés depuis que je fais cette chronique». Christiane Charette (Bon Dimanche - Télé-Métropole)

P.O.L. Distribution Flammarion

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Wilson

suppression de nombreuses déductions aux entreprises en échange de l'abaissement du taux de base de 46 à 34 %. Le Canada disposera donc éventuellement d'un léger avantage par rapport à la fiscalité américaine aux entreprises.

Il y aura cependant accommodation pour les petites entreprises aux États-Unis. Le taux fédéral canadien d'imposition aux entreprises de fabrication sera réduit de 30 à 28 % en 1987 en vertu du plan annoncé, à 27 % en 1988, et à 26 % en 1989. Le taux d'imposition aux petites entreprises de fabrication sera pour sa part réduit de 10 à 8 %.

En revanche, les crédits d'impôt à l'investissement seront éliminés au Canada d'ici à 1989. De plus, les déductions au titre de stocks prendront fin et les allocations de coût en capital seront réduites.

C'est donc d'abord au niveau des individus que la fiscalité a besoin de l'annonce d'un ajustement entre les deux pays. M. Gerald Séguin, fiscaliste associé chez Coopers et Lybrand, explique qu'une alternative de M. Wilson est d'annoncer un volet de réformes sur la taxe de transaction. La réforme américaine s'étant faite plus vite que prévue nécessite une décision à cet égard au Canada en 1987 si on veut modifier les tables d'impôt.

M. Séguin fait néanmoins remarquer que certaines particularités canadiennes laissent une certaine marge de jeu aux gouvernements provinciaux, voire au gouvernement fédéral. Les changements confirmés par M. Wilson en octobre 1986 au sujet des contributions maximales aux REER accentuent en effet une différenciation importante par rapport aux États-Unis, puisque ceux-ci ne reconnaissent même plus la contribution de \$ 2.000 dans un IRA, dans un « Individual Retirement Account ».

Outre les REER, la fiscalité sur les gains de capitaux avantage aussi nettement les contribuables canadiens. En effet, les contribuables auront droit à une déduction de \$ 100.000 pour gains de capitaux en 1987 et de \$ 500.000 cumulatifs en 1991, après quoi leurs autres gains de capitaux ne seront imposés qu'à moitié, ce qui n'est nullement le cas aux États-Unis.

Qui plus est, la Régie des rentes, le Canada Pension Plan et la Régie de l'assurance-maladie représentent des avantages majeurs pour les contribuables canadiens, ce qui justifie une imposition provinciale plus élevée que dans certains états américains, voire parfois une imposition fédérale canadienne légèrement supérieure. C'est ce que M. Wilson doit déterminer d'ici deux mois.

◆ La France

de tout « grand schéma manipulateur », de recherche de solutions à taille humaine, qui semble caractériser la génération du « SOS Racisme » et du « Live Aid ». « Pas question de sélection », m'explique un jeune manifestant portant fièrement une pancarte clamant « Nous on se manipule tout seul ». Tout ceux qui obtiennent le bac doivent pouvoir entrer à l'université ».

Le gouvernement Chirac affirme que les étudiants ont « mal lu ». Qu'ils n'ont pas compris le projet de loi, qu'il ne s'agit pas de « sélection » mais bien « d'orientation ». Les jeu-

nes rétorquent qu'ils ont bien lu, « même entre les lignes », et qu'ils veulent garder un enseignement universitaire largement ouvert à tous.

Le projet Devaquet modifie plusieurs aspects de la gestion des universités, du processus d'admission et du statut des professeurs. Il accorde, entre autres, plus d'autonomie aux établissements d'enseignement supérieur, dans le choix de leurs étudiants, en leur permettant de déterminer chaque année les conditions d'accès aux différentes formations. Il leur permet aussi de déterminer le montant des frais d'inscription jusqu'ici fixés nationalement.

Lors étudiants affirment que ces mesures restreignent l'accès à l'université, dévalorisent certains diplômes en créant des « sacs d'élite » et des « sacs poubelles ».

Le gouvernement a eu beau promettre, il y a quelques jours, de « réviser tous les points en litige », de préciser que tous les bacheliers seront admis à l'université, et de ne pas doubler les frais d'inscription (de 450 FF (100 \$) à 800 FF (170 \$) tant qu'un nouveau système de bourses n'aura pas été instauré, les étudiants refusent d'accepter moins qu'un retrait total du projet.

Hier des assemblées générales d'étudiants avaient lieu dans quelques 70 universités en grève. « Ce qu'on va faire ? A vous de me le dire, répondait la nuit dernière un membre de la coordination, visiblement épuisé. Si un million de jeunes dans la rue ne fait pas reculer Devaquet... Ou le mouvement va se radicaliser ou il va négocier. » (Les tensions sont vives actuellement au sein du leadership étudiant).

Le porte-parole du premier ministre Jacques Chirac, M. Denis Beaudoin, a clairement indiqué, jeudi, que le gouvernement comptait faire adopter, d'ici le 20 décembre, le projet Devaquet. L'opposition socialiste a préparé plus de 1600 amendements.

Le ministre de l'éducation nationale, M. René Monory, devait prendre la parole hier soir, sur les ondes du réseau national de télévision.

Mais qu'importe la décision ou gouvernement Chirac, la « bof génération » ne sera plus jamais la même. Décembre 1986, plus encore qu'un rejet du projet Devaquet, aura marqué l'affirmation d'une génération.

À quatre heures du matin hier, dans les locaux de Censier, l'une des universités parisiennes en grève, la tension était à son paroxysme. Heureux de la participation massive à la manifestation de jeudi, les étudiants n'en pleuraient pas moins la main arrachée de Patrick Bertinet, l'oeil perdu de François Laurent Regal, la violence qui, tout au cours de la nuit de jeudi à vendredi avait ravagé le quartier latin. Jusqu'ici, en effet, le mouvement avait réussi à éviter les accrochages. Jeudi, son service d'ordre a été débordé par des groupuscules armés, d'extrême-droite et d'extrême-gauche.

« Ce n'est pas mai 68 », affirme Nicolas, un étudiant de 19 ans, membre de la coordination nationale lycéenne-étudiante. « Ce n'est pas ni la droite, ni la gauche non plus. C'est un mouvement étudiant, apolitique. »

Le mouvement anti-Devaquet présente plusieurs difficultés avec celui de 1968.

Jaloux de son indépendance, craignant la récupération, il n'a pas jusqu'ici recherché l'appui de d'autres groupes et l'a même refusé. Dans certaines villes, les étudiants ont interdit les bannières syndicales et ont gentiment invité à sortir de leurs rangs, les syndicalistes et les politiciens.

Leadership du mouvement est aussi particulièrement éclaté. Il n'y a pas pour l'instant de leaders charismatiques. Le mouvement s'oppose de toute façon à l'émergence de

« personnalités ». Ainsi, Isabelle Thomas, cette jeune étudiante de 24 ans, préposée aux communications entre les facultés, qui commençait la semaine à avoir une « image » n'a pas été élue la semaine dernière au sein de la coordination nationale.

Les démenteurs-86 n'ont pas non plus de velléités d'affrontement avec les forces de l'ordre, pas plus qu'avec une classe dite bourgeoise. Jusqu'ici, contrairement à 68, leurs thèmes n'ont pas débordé les questions d'éducation, s'aventurant à peine, prudemment, vers des questions d'immigration.

Même si le soleil d'un tardif hiver parisien a sans doute beaucoup à faire avec le succès des manifestations des derniers jours, il serait trop facile de simplifier ainsi le mouvement. Les 16-25 ans n'oublieront pas l'hiver de force de décembre 86, l'ivresse due à la force du nombre et la première bouffée âcre de ce gaz lacrymogène.

Jeudi soir, les yeux en feux, suffoquée par les gaz lacrymogènes, Danielle courait à l'aveuglette sur un boulevard Saint-Germain illuminé par la lueur des gyrophares des autocars de police. « Les salauds. Ah, les salauds », criait-elle.

Non loin de là, sur l'esplanade des Invalides, François Laurent Regal, 19 ans, gisait ensanglanté. Les quelques leaders de la coordination nationale tentaient de garder le contrôle de leur troupes, leur demandant, au micro, s'ils voulaient « tenir l'esplanade » ou « se replier sur le quartier Latin ».

Au loin, on entendait le tir des grenades et le claquement des matraques sur les boucliers. « Tu sais, j'ai la trouille, me lance un jeune parisien. Les CRS, moi, je les aime mieux à la télévision. »

◆ Le MAC

mais été jusqu'à maintenant. « Nous allons enfin avoir la possibilité de travailler tranquillement, à notre rythme, avec les experts de notre choix », M. Mehta est également heureux que Mme Bacon reconnaisse les problèmes que vit l'Orchestre symphonique de Montréal comme locataire de la Place des Arts et qu'elle s'engage à les minimiser. Reconnaisant que la balle est maintenant dans son camp, il précise que l'Orchestre entend « relever ce défi avec plaisir ». L'OSM s'est déjà fixé comme objectif de lever \$15 millions auprès du secteur privé. « Nous prendrons le temps qu'il faudra pour lever cette somme », a-t-il précisé.

Heureux que Madame Bacon prenne ses distances par rapport aux conclusions du comité consultatif qu'elle a mis sur pied en février dernier pour étudier les deux grands projets culturels de la métropole — M. Mehta ne s'est jamais caché pour dire que le rapport du comité présidé par M. Jean-Pierre Goyer était « incohérent, sarcastique et biaisé » — il a ajouté « plus vite on oubliera le rapport Goyer, mieux Montréal se portera », en précisant « vous pouvez me citer intégralement là-dessus... »

Le Musée d'art contemporain devrait, quant à lui, voir le jour avant la fin de la présente décennie (1989). Mme Bacon ne mettra pas un cent de plus que les \$20 millions déjà réservés à cette relocalisation. Tout dépassement des coûts devra être assumé par le « secteur privé », a précisé Mme Bacon.

Après avoir qualifié dans un premier temps le projet de localisation sur un terrain contigu à la Place des Arts d'« inacceptable », les dirigeants du Musée sont revenus sur leur décision et acceptent maintenant de faire refaire les plans de la firme Jodoin Lamarre Prat & Ass. De plus, en accord avec la Société de la Place des Arts l'emplacement du Musée sera déplacée de 13 mètres vers la

rue Sainte-Catherine, ce qui permettra au MAC de disposer d'espaces souterrains supplémentaires. Ces espaces étaient inexistantes lorsque la structure reposait initialement sur les garages de la Place des Arts. Une nouvelle enveloppe architecturale extérieure et intérieure et des sous-sols aménageables donneront 40 % plus d'espace d'exposition et de réserves au Musée. De plus, le MAC conservera le bâtiment actuel de la Cité du Havre pour ses besoins, a assuré Mme Bacon.

S'il lui reste des sous, le Musée pourra se construire un auditorium de 400 places au sud du bâtiment principal. Le nouveau projet comprend également l'aménagement de jardins de sculptures sur ses faces nord (angle de Maisonneuve et Jeanne-Mance) et sud (Sainte-Catherine). C'est la Place des Arts qui restera le maître d'œuvre du projet puisque le terrain lui appartient. La construction ne risque guère de reprendre avant l'automne 1987, a laissé entendre Mme Bacon. Si tout se passe bien, le Musée d'art contemporain devrait fêter son 25e anniversaire (1989) dans ses nouveaux locaux du centre-ville, à côté de la Place des Arts.

Rejoint à Orlando, où il participait à un congrès, le président du Conseil d'administration du MAC, M. Raymond Cyr, a manifesté sa satisfaction que le dossier de la relocalisation du Musée ne sombre pas dans l'oubli. Il ne semble pas craindre de dépassements budgétaires même si les plans doivent être refaits complètement chez l'architecte, de nouveaux sous-sols coulés dans le béton et une configuration extérieure et intérieure modifiée. M. Cyr fera appel au secteur privé, principalement corporatif, pour combler la différence entre les dollars constants de 1985 et la réalisation de 87-89, au besoin. Contrairement au rapport Goyer, il ne voit rien dans le statut actuel du Musée qui l'empêche de recourir à des sources de financement alternatives. Il se dit heureux toutefois du projet de Mme Bacon de modifier la Loi des Musées nationaux pour élargir plus encore l'autonomie du Musée.

◆ Les déboires

ciété Habitat Place Royale alors que deux autres associés, le docteur Mark Erhman et l'avocat Dove Kravitz (depuis lors installés aux États-Unis) ont rassemblé une somme de départ de \$350.000 auprès d'investisseurs privés. Enfin, le constructeur Cegeco (M. Jacob Attias) est également administrateur d'Habitat Place Royale Ltée.

Les plans « merveilleux » de 1982, comme les qualifie l'ex-premier ministre du Québec, avec lesquels le constructeur Cegeco a attiré des acheteurs potentiels, puis des résidents deux ans plus tard, sont hélas demeurés pour une grande part à l'état de rêves.

Moins d'une dizaine de noms apparaissent sur le tableau lumineux à l'entrée de l'immeuble (sur un total de 34), l'ascenseur est défectueux, l'entretien inexistant, les garages barricadés, les casiers individuels des résidents au sous-sol inaccessibles, la cour intérieure à l'arrière et le jardin n'ont jamais été aménagés.

Des fils électriques qui n'ont pas encore été installés ou inexistants gisent un peu partout dans un édifice sans surveillance, des trous dans les murs, des panneaux de gypse non-finis, des courants d'air et une saleté repoussante constituent l'environnement quotidien des huit résidents dont les appartements sont terminés. Les factures de chauffage « sont quatre fois ce qu'elles seraient partout ailleurs », affirme M. Levesque. La proximité du port pourrait

par ailleurs attirer toutes sortes d'« indésirables » à quatre pattes (ou davantage) sur les lieux...

Habitat Place Royale est un projet en difficulté depuis quatre ans, de préciser M. Desnoyers mais en faille déclarée depuis deux mois. Il a bénéficié de subventions de \$137.000 du ministère des Affaires culturelles (restauration du patrimoine) et de \$250.000 de la Ville de Montréal (service de l'Urbanisme) sur une possibilité de \$300.000.

Le constructeur, Cegeco (M. Jacob Attias) refuse de retourner nos appels. Il se débat présentement devant les tribunaux avec le principal financier du projet, Morguard Investments, chacun essayant de sauver ses meubles. Morguard a consenti une hypothèque de \$3,5 millions au projet; Cegeco réclame \$2 millions en travaux impayés.

Conçu dans la période faste des années 80, ce projet a connu ses premières difficultés lorsque les taux d'intérêt ont grimpé à plus de 20 %. Les résidents actuels qui ont amenagé en 1982 ou plus tard, ont payé à ce jour une avance, qualifiée de « minime » par l'architecte Desnoyers, au constructeur mais ne sont pas propriétaires de leur logement. Lésés certainement par la lenteur puis l'arrêt complet des travaux, les coûts astronomiques de chauffage et l'insalubrité des lieux, ils ont tout de même la satisfaction de ne pas avoir eu à payer de loyer depuis leur entrée dans l'édifice, d'ajouter Desnoyers...

◆ Les Américains

veniles et les slogans faciles. On ne se crie pas mon père est plus fort que le tien ».

Ces négociations ont été initiées lorsque les premiers ministres des provinces ont accepté le principe de hausser de 15% le prix du bois canadien, une mesure qui, espéraient-ils, saurait amener la coalition à abandonner la plainte qu'elle a adressée à la Commission américaine du commerce pour obtenir l'imposition d'un droit compensateur.

Alors que le Canada avait exigé que ces négociations se déroulent sous l'égide du gouvernement, la Coalition ne s'était pas encore prononcé sur leur bien-fondé. Selon les lois américaines sur le commerce, elle aurait pu empêcher leur déroulement dans la mesure où elle maintenait sa plainte. Plusieurs s'attendaient à ce qu'elle s'oppose aux négociations.

La déclaration faite hier par la Coalition indique qu'on se peut encore à retirer cette plainte dont l'étude suit toujours son cours. Si les pourparlers en cours auxquels on donne son aval réussissent, on retirera la plainte. On évite par ailleurs de se prononcer sur le contenu de la proposition qui fixait à 15 % l'augmentation du prix du bois canadien sur le marché américain.

Le ministère des Affaires extérieures se réjouissait particulièrement hier dans la mesure où tout demeure possible. Une partie de l'industrie canadienne des produits forestiers avait critiqué la proposition canadienne en disant que non seulement elle était vouée à l'échec.

Selon un porte-parole du ministère, une nouvelle rencontre aura lieu la semaine prochaine à Washington pour rediscuter de la proposition canadienne. Il n'est pas question de proposer plus de 15 %, a-t-on assuré hier, alors que de leur côté des porte-parole de la Coalition américaine laissaient entendre qu'elle Canada devrait bonifier son offre.

La Commission américaine du commerce a déjà déterminé de façon préliminaire qu'un tarif de 15 % devrait être imposé. Le Canada a basé son offre en supposant que la Commission, lorsqu'elle rendra sa décision finale le 30 décembre, confirmera ce tarif. L'industrie américaine continue de prétendre qu'un tarif de 25 % est nécessaire, une façon de faire augmenter les enchères. La ministre canadienne du Commerce extérieur, Pat Carney, a dès le départ indiqué qu'il s'agissait d'une offre finale.

◆ McFarlane

avait pas posé de questions détaillées sur le transfert de fonds aux *contras* lorsqu'il en avait été informé par le lieutenant-colonel Oliver North, li-mogé la semaine dernière du Conseil national de la sécurité.

M. McFarlane avait pensé, écrit le *New York Times*, que le transfert avait été approuvé au plus haut niveau du gouvernement.

Jusqu'à présent, M. Reagan a toujours maintenu qu'il n'avait pas été au courant des initiatives qu'auraient prises M. North et le vice-amiral John Poindexter, successeur de M. McFarlane comme conseiller à la sécurité nationale qui a été contraint de démissionner.

D'après un récent sondage, près de la moitié des Américains — 48 % — estiment que M. Reagan devra démissionner s'il a menti.

Un autre sondage, publié hier par NBC et le *Wall Street Journal*, révèle que les Américains considèrent que le président Jimmy Carter s'était mieux comporté que M. Reagan en traitant avec l'Iran. Quelque 30 % estiment que M. Carter a fait du bon ou de l'excellent travail en traitant avec Téhéran, 17 % seulement jugeant M. Reagan meilleur.

Au sujet d'une convocation extraordinaire du Congrès, dans un communiqué publié en fin d'après-midi quelques heures après une rencontre de M. Reagan avec les dirigeants républicains et démocrates du Congrès, la Maison-Blanche a précisé que ces derniers avaient assuré le président qu'il n'y aurait pas de « prolifération » d'autres enquêtes du Congrès et que les commissions d'enquête spéciales des deux chambres sur l'affaire iranienne feraient leur travail promptement.

Si le leader de la prochaine minorité républicaine au Sénat avait appuyé la tenue d'une session extraordinaire, M.M. Robert Byrd, prochain leader de la majorité démocrate, et Jim Wright, prochain « speaker » (président) démocrate de la Cham-

bre des représentants, ont déclaré à leur sortie de la Maison-Blanche que trois des quatre dirigeants du Congrès étaient hostiles à une telle session qui, selon eux, contribuerait à entretenir une « atmosphère de cirque » à Washington.

La session normale du Congrès est prévue en janvier et deux commissions d'enquêtes spéciales sur l'affaire des ventes d'armes à l'Iran doivent commencer leurs travaux au début du même mois.

M. Reagan a une nouvelle fois renouvelé son « engagement de coopérer avec le Congrès dans la conduite de ses enquêtes et d'obtenir tous les éléments pour que la question puisse se calmer », indique le communiqué de la présidence.

Plusieurs parlementaires républicains ont d'autre part demandé hier au président de se séparer de certains de ses collaborateurs, notamment le secrétaire général de la Maison-Blanche Donald Regan et le patron de la CIA William Casey, mais M. Reagan a résisté à ces demandes.

Au cours d'une autre rencontre à la Maison-Blanche avec un groupe d'élus de son parti, M. Reagan a déclaré que M.M. Casey et Regan n'avaient rien fait de mal et « qu'ils devaient rester à ses côtés pour l'aider », selon M. Pete Dominici, sénateur républicain du Nouveau Mexique. M. Dole a pour sa part déclaré que « le président n'allait renvoyer personne moins qu'il y ait une preuve de méfait ».

M.M. Casey et Regan ont été accusés soit d'être directement impliqués dans le scandale provoqué par les ventes d'armes à l'Iran et le détournement des fonds vers les *contras* anti-sandinistes soit d'avoir fait preuve d'incompétence.

◆ Guatemala

malteux. Certains pays occidentaux, toutefois, ont déjà renouvelé l'aide financière au Guatemala.

Le Canada, pour sa part, avait suspendu l'aide bilatérale à ce pays en 1981, en raison des violations systématiques des droits de l'homme. Depuis, il a joué un rôle prépondérant au sein de la communauté internationale, dénonçant les abus commis par le régime. En décembre 1985, il paraitrait une résolution des Nations unies réitérant : « ... une préoccupation profonde pour les violations graves et continues des droits de l'homme au Guatemala... »

Pourtant, tout porte à croire qu'une reprise de l'aide bilatérale au Guatemala est imminente.

Par conséquent, considérant que : 1) Le changement de gouvernement au Guatemala ne garantit nullement en lui-même que la situation des droits de l'homme dans ce pays soit en voie de normalisation;

2) Que le programme de développement guatémalteux actuel, basé sur les pôles de développement, les villages-modèles et les unités de coordination inter-institutionnelle, consolide avant tout l'emprise militaire sur la population et les ressources du pays et que l'armée guatémalteque demande l'aide internationale pour financer ce programme;

Nous demandons au gouvernement canadien de maintenir le moratoire sur l'aide bilatérale au Guatemala tant et aussi longtemps que des réformes fondamentales ne seront pas entreprises :

— les abus systématiques des droits de la personne doivent arrêter et le sort des personnes portées disparues doit être clarifié. Les responsables de ces crimes doivent être traduits en justice;

— le droit à s'organiser ainsi que le droit au travail, surtout pour les organismes oeuvrant pour le respect des droits de la personne, doivent être respectés;

— les structures de contrôle militaire de la population civile doivent être démantelées;

— des réformes fondamentales doivent être entreprises dans la répartition des terres, des richesses, des revenus et du fardeau fiscal afin de créer une société plus juste au Guatemala.

En tant qu'ardent défenseur des droits de l'homme au sein de la communauté internationale, le Canada doit être vigilant et demeurer conséquent avec la politique qu'il a adoptée face aux atrocités commises par les autorités guatémalteques. Il doit, entre autres, maintenir une attitude exigeante face au gouvernement guatémalteux dans les forums internationaux tels les Nations unies.

Document appuyé par : le Comité d'appui au peuple du Guatemala, le Réseau québécois des comités de solidarité avec l'Amérique centrale, le Comité de solidarité de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ), la CISO (CEQ, CSN, Conseil central de Montréal, SUQO, Québec-Palestine), la Société québécoise de solidarité internationale (SQSI), l'Association médicale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine, l'Entraide missionnaire, la Solidarité Laurentienne Amérique-Centrale (SLAM), le Diocèse de St-Jérôme, l'Équipe diocésaine de Développement et Paix (Laurentides), la Communauté chrétienne Béthanie (Ste-Sophie), le Comité Justice et Paix de la Société des missions étrangères, le Comité Justice et Paix de l'archevêché de Montréal, le Social Justice Committee de Montréal, le Comité des Affaires internationales de l'Église Unie du Canada, la Communauté chrétienne Parage-Amitié de Montréal « COPAM », le Comité Disparus Tiers-Monde, le Centre régional d'éducation au Développement international (CREDI-Launadière), Jeunesse du Monde (Montréal), Dan Heap (M.P.) et Mgr Charles Valois.

LES ENFANTS
MAL ARMÉS
ON EN RETROUVE DANS VOTRE QUARTIER!
ET CHEZ VOUS...
Réagissons
Québec

EXPOSITIONS

ART ET MÉTROPOLE: 342 Terrasse St-Denis, Montréal (287-9153) — Exposition des œuvres de Serge Lemoyne, Stéphane Galvane, Olaf Hamel et Petr Franta, du 22 nov. au 6 déc. mar. au sam. de 17h à 20h.

ART 45: 1450 ouest Sherbrooke, Montréal (843-0024) — Peintures et sculptures des artistes de la galerie, du 20 nov. au 13 déc.

ARTICULE: 4060 St-Laurent, suite 106, Montréal (842-9686) — « Paysages » — Exposition de Peter Krausz, du 3 au 21 déc. du mer. au dim. de 12h à 17h.

ATELIER JACQUES CHEVALIER: 911 est Jean-Talon, suite 305B, Montréal (274-6100) — Peintures de Jacques Chevalier, visite sur rendez-vous, tous les jours lun. au ven. de 13h à 18h.

ATELIER GALERIE NOUVEAU AGE: 350 est Sherbrooke, Montréal (286-0331) — Salle 1: Petits formats de C. Barrette, L. Bellefleur, R. Connolly, Fita, L. Jacques, J.P. Jérôme, R. Piché, Y. Rajotte, P.P. Rioux, M. St-Amour et J. Tremblay — Salle 2: Sculptures de Denise Arseneault et Diana Boulay-Dubé — Estampes de R. Connolly, Fieldier, R. Giguère, J. Guillet, Miro, Palazzuolo, Pellán, Riopelle, Tappes, Seuphor, du jeu. au dim.

ATELIER LA PRESSE LA BÊTE À CORNES: 10 ouest Ontario, suite 503, Montréal (845-1858) — « Porte ouverte » exposition des lithographies de Marie Brunet, Mariane Mosan, Marlene Leclerc, G. L. Poulin, Mona Masse et Elise Pilon, du 10 au 20 déc. du lun. au sam. de 12h à 18h.

ATELIER J. LUKACS: 1504 Sherbrooke O. (933-9877) — Les réalistes et Louis Damasy, du 20 nov. au 30 déc.

AUBES 3935: 3935 St-Laurent, Montréal — Salle 1: Artistes de la galerie — Salle 2: Lauréats et finalistes du concours international de livres d'artistes du Canada, du 25 nov. au 21 déc.

BIBLIOTHÈQUE DE BEACONSFIELD: 303 boul. Beaufort, Beaconsfield — Photographies de Peter Thompson, tout déc.

BIBLIOTHÈQUE INTERMUNICIPALE PIERREFONDS DOLLARD-DES-ORMEAUX: 13.555 Boul. Pierrefonds, Pierrefonds (620-4121) — Exposition de céramique par les étudiants du centre communautaire de Pierrefonds, du 6 au 17 déc. tous les jours.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BROSSARD: 3200 Lapinière, Brossard — Exposition des œuvres de Danielle Gauthier et Lisette Thibodeau, du 19 nov. au 17 déc.

LA BOURSE D'ŒUVRES D'ART DE MONTREAL INC.: 5487 Parc, Ville Mont-Royal (341-6333) — Grande salle d'exposition et de vente d'œuvres d'art — Plusieurs artistes y exposent leurs œuvres, du mar. au dim. de 10h à 16h.

CAFÉ CÔTÉ JARDIN: 5514 chemin Queen Mary, Montréal — Exposition des toiles de Phyllis Mintz, du 5 nov. au 5 janv.

CENTRE D'ARTS D'ORFORD: suite 118, autoroute des Cantons de l'Est, Orford (819-843-3981) — Exposition des œuvres de plusieurs artistes, visites et commentaires par Madame Monique Girard, du mar. au ven. à 13h.15, le sam. 19h.

CENTRE DE CÉRAMIQUE BONSECOURS: 444 St-Gabriel, Vieux Montréal (866-6581) — Exposition des œuvres de Isabelle Bourdon, José Corral, Édouard Jasmin, Richard Milette, Claude Prairie, Yves Louis-Seize, Hélène St-Cyr et Guy Siméon, du 20 nov. au 19 déc., du mar. au sam. de 12h à 18h.

CENTRE COMMÉMORATIF DE L'HOMME-GAUSSE À MONTRÉAL: Édifice Cummings, 5151 chemin de la côte Ste-Catherine, Montréal (735-2386) — Exposition « Enfants de l'Holocauste » d'une génération disparue » et « Vie et destruc-

tion des Juifs d'Europe, jusqu'en juin 87

CENTRE DE CRÉATION ET DE DIFFUSION EN DESIGN, UQAM: 200 ouest Sherbrooke, suite 4005, Montréal — Architectures romaines, Carlo Aymonino et Franco Purini, du 14 nov. au 14 déc. du mer. au dim. de 12h à 18h, le jeudi jusqu'à 20h.

CENTRE CULTUREL DE VERDUN: 5955 Bannantyne, Montréal — Œuvres récentes de Mario Verdon, du 3 au 14 déc.

CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL: 335 Place d'Youville, Mtl (845-4236) — Exposition permanente, spectacle « Son et Images » présentant l'his. de Montréal de sa fondation à nos jours — « Quand le sol raconte la ville » exposition d'archéologie — Montréal, 125 ans de transport en commun — du 27 nov. au 13 sept. 87, du mar. au dim. de 10h à 18h.

LE CERCLE D'ART: 2159 Boul. St-Martin est, Duvernay (384-1600) — Œuvres de Serban Popa, du 1er au 29 déc.

LA CHAMBRE BLANCHE: 549 boul. Charest est, Québec (529-2715) — « Froissée, cloûe au mur, près d'une table » exposition de Lucie Robert et François Cormier, du 25 nov. au 21 déc. du mar. au dim. de 13h à 17h.

CHÂTEAU DUFRESNE: Anglie Pie 1X et Sherbrooke, Montréal — Noël au château, du 4 déc. au 11 janv. — « Textiles d'espace, 4 artistes finlandais » 4 déc. au 25 janv. — « L'esprit moderne, verre de Finlande » du 4 déc. au 1er mars — « Le vitrail, technique originale de Nicolas Sollogoub » 4 déc. au 5 janv. — du mer. au dim. de 11h à 17h.

CHÂTEAU RAMEZAY: 280 est rue Notre-Dame, Mtl — Exposition des œuvres de André L. Arché-vèque

LA COLLECTION TUDOR INC.: 1538 Sherbrooke Ouest (933-2694) — Œuvres de M. Bellevie, Ron Bott, A. Harrison, Bruce le Dain, E. Taheld et Y. Wilson

COMPLEXE DES JARDINS: Montréal — « Nos éternités », du 24 nov. au 5 janv.

DAZIBAO: 4060 St-Laurent espace 104, Montréal (845-0053) — « Echo » installation photographique de Roberto Pellegrinuzzi, du 26 nov. au 21 déc.

ÉCOLE D'ART FLOREAL DE MONTRÉAL: 5475 ave Victoria, Montréal (739-7152) — « Révolutions de Noël » exposition d'arrangements floraux, du 29 nov. au 17 déc.

ESPACE GLOBAL: 4468 Brebeuf, Montréal (524-0041) — « Sweet melt » installation multi-média de Odetta Gauthier, environnement sonore de Bruno Gélinaud, du 27 nov. au 21 déc. du mer. au dim. 12h à 18h, jeu. et ven. jusqu'à 21h.

ESPACE SEGAL STEINBERG: 400 Dowd, 5e étage, Mtl (395-2435) — Œuvres canadiennes de Bierk, Kipini, Mulvey, Ragot, Rie, et Salfide — International — Abakanowicz, Chia, Dine, Immen-dort, Motherwell et Stella — « Wakeby day/Wakeby night: print and process » exposition de Michael Mazur, ainsi qu'un monotype monumental de 17 pieds, du 20 nov. au 20 déc. — mer. au sam. 14h à 17h, jeu. et ven. 12h à 18h.

FORT CHAMBLY: Saint-Albani, Chamblay (658-1585) — Exposition traitant de l'histoire du Fort Chamblay, de la colonisation, le régime français, les guerres franco-iroquoises, le commerce de la fourrure, l'occupation britannique et l'invasion américaine du 20 nov. au 20 déc. du mer. au dim. de 12h à 18h.

GALERIE ALLIANCE: 680 ouest Sherbrooke, Montréal (284-3768) — « Corps, portraits, figures » exposition de Michel Bricault, Michel E. Côté, Michèle Durocher et Angèle Verret, du 11 déc. au 2 janv.

GALERIE D'ART DU COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT: 945 chemin de Chamblay, Longueuil

(679-2630 poste 324) — « Regard nu, Japon ancien », du 3 au 18 déc. — Gravures japonaises et contemporaines et kimonos, du 3 au 18 déc.

GALERIE D'ART CONCORDIA: 1455 ouest de Maisonneuve, Montréal (848-4705) — Cinquième biennale de la Faculté des Beaux-Arts, du 6 nov. au 6 déc.

GALERIE ART FRANÇAIS: 372 ouest rue Laurier, Mtl — Œuvres choisies de S. Cosgrove, S. Gagné, J.P. Lemieux, A. Pellán, D. Rochon et G. Ross

GALERIE D'ART HÉLÈNE BEAUDOIN-FORTIN: 1791 rue Principale, Ste-Julie — Huites de André Frigon-Limoges, du 7 déc. de 11h à 17h.

GALERIE D'ART STEWART: 176 Bord du lac, Pointe-Claire (630-1220) — Le service de prêt et vente, la nouvelle collection, du 29 nov. au 4 janv. — les marionnnettes de Magda Harmignies, du 29 nov. au 4 déc.

GALERIE ART ET STYLE: 4875 A ouest Sherbrooke, Montréal (484-3184) — Travaux récents de Paul Vanier-Beaulieu, Colette Boivin, Pauline Bressan et Bruno Côté St-Gilles, du 29 nov. au 29 déc.

GALERIE D'ART VINCENT: Château Laurier, Ottawa (230-1162) — Œuvres de Pierre Lefebvre, jusqu'au 6 déc.

GALERIE L'ART VIVANT: 221 ouest rue St-Paul, Montréal (282-1794) — Aquarelles, pastels et gravures d'artistes de renom, à compter du 29 nov.

GALERIE